

Agri --- *Genève*

*L'association faîtière de l'agriculture
genevoise*

RAPPORT D'ACTIVITE

2016

BIBLIOGRAPHIE	3
1. MESSAGE DU PRESIDENT	4
2. CARTE DE VISITE D'AGRIGENEVE	5
2.1 Comité directeur	5
2.2 Le bureau	5
2.3 Organe de révision	5
2.4 Collaborateurs	5
2.5 Membres	7
2.6 Commissions officielles	7
3. L'ANNEE AGRICOLE GENEVOISE	9
3.1 Comptes de production de l'agriculture genevoise 2011-2016	9
3.2 Météorologie	10
3.3 Production animale	10
3.4 Economie et production laitière	11
3.5 Productions végétales	12
3.5.1 Céréales panifiables	12
3.5.2 Céréales fourragères (sans maïs grain)	12
3.5.3 Oléagineux	13
3.5.4 Protéagineux	14
3.5.5 Betteraves sucrières	14
3.5.6 Viticulture	14
3.5.7 Cultures maraîchères	16
3.5.8 Cultures fruitières	18
4. AGRIGENEVE en 2016	21
4.1 Les activités du bureau	21
4.2 Les activités du comité directeur	21
4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural	21
4.3.1 Dossiers nationaux	22
4.3.2 Dossiers cantonaux	23
4.3.3 Dossiers régionaux	25
4.3.4 Main-d'œuvre	26
4.3.5 Conseils juridiques	27
4.3.6 Brunch	27
4.4 Services	27
4.4.1 Assurances et main-d'œuvre	27
4.4.2 Comptabilité et gestion	28
4.4.3 Technique	29
4.5 Vulgarisation et formation continue	29
4.5.1 Grandes cultures, activités des CETA	29
4.5.2 Activités des groupes viticoles (Collaboration SPDA / AgriGenève)	30
4.5.3 Essais et suivis phytosanitaires	31
4.5.4 Groupes d'intérêts et projets	31
4.5.5 Visites et événements spécifiques	32
4.5.6 Agriculture bio	33
4.6 Nature, paysage, et agriculture	33
4.7 Organisations administrées par AgriGenève	33
4.7.1 AGRI-PIGE	33
4.7.2 Secrétariat administratif de la CFA et coordination des expertises	34
4.7.3 IVVG	35
4.7.4 AOVG	37
4.7.5 AVIGE	37
4.7.6 AGPU	37
4.7.7 SAF Touvière	37
4.7.8 Pôle Nature et environnement	37
4.7.9 Communauté Interprofessionnelle de la Longeole (CIL)	38
4.7.10 L'école à la ferme	38
4.7.11 Groupement Technique Horticole (GTH)	39

4.7.12 Association pour le pilotage du projet de développement régional genevois	39
4.7.13 AgriAccueil	39
4.7.14 Association pour le développement du projet paysage Genève (ADPPG)	40
4.7.15 Plateforme GRTA	40
4.7.16 BIO Genève	40
4.8 Représentation d'AgriGenève	40
4.9 Publications d'AgriGenève	41
4.10 Conférences de presse	41
5. REMERCIEMENTS	42

BIBLIOGRAPHIE

POUR EN SAVOIR PLUS...

- **Laiteries Réunies Genève :** Rapport annuel
- **Direction générale de l'agriculture :** Rapport sur le contrôle officiel de la vendange
Rapport d'activité
- **Office vétérinaire cantonal :** Rapport annuel
- **AGORA :** Rapport d'activité
- **USP :** Rapport d'activité
Rapport de situation 2016
Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation 2016
- **OFAG :** Rapport agricole 2016
- **FAT :** Rapport principal 2016

1. MESSAGE DU PRESIDENT

Au début de l'année, le Conseiller fédéral Johan Schneider Amman a fait la une des médias en Europe, par son allocution sur la journée des malades et les bienfaits du rire pour la santé. Difficile de faire rire avec autant de sérieux, avec pour effet que son message a été repris dans toute l'Europe !!

Après Paris, c'est l'aéroport de Bruxelles qui est visé par un attentat qui fait trente-cinq morts et qui est revendiqué par le mouvement islamiste. Ces deux attentats seront malheureusement suivis par ceux de Nice puis de Berlin. Ces tragiques événements créent une grande insécurité auprès de la population des villes concernées et même au-delà. L'économie et le tourisme en souffrent, les gens ayant tendance à se cloîtrer chez eux en attendant des jours meilleurs.

En Suisse, l'agriculture a été attaquée d'une manière particulièrement violente, par une campagne d'affichage de ProNatura. Les médias de plusieurs pays européens, appuyés par plusieurs organisations, ont pris le relais en remettant en cause les modes de production de nos cultures, en particulier l'usage des produits phytosanitaires en arboriculture et en viticulture. Or, nos modes de production sont de plus en plus respectueux de l'environnement, ce qui se ressent directement au niveau des résidus analysés et retrouvés dans nos produits. En l'espace de vingt ans, et même si les normes ont été divisées de moitié, les résidus de produits de protection des plantes sont toujours bien en dessous des limites autorisées. A cet effet, un groupe de travail qui planche sur cette thématique s'est constitué le printemps dernier. Il regroupe différents services de l'Etat et les milieux professionnels. Un fait réjouissant est que les résidus de produits phytosanitaires sont bien plus bas dans les productions labellisées GRTA que pour d'autres produits suisses ou étrangers. Dès lors, nous devons communiquer tous ensemble sur ce sujet très sensible et ne pas laisser la place à des détracteurs qui ne voient dans nos productions que des résidus de pesticides. Si nous pouvions nous passer de ces produits, nous le ferions tous ! Il faut rappeler à l'opinion publique que les traitements sont là pour protéger nos cultures afin de garantir une production tant en quantité qu'en qualité afin de répondre aux souhaits des consommateurs. Il faut surtout bien expliquer que nos méthodes de production se sont sensiblement améliorées et sont les plus restrictives au monde.

Sur le plan fédéral, un gros travail est fait à Berne, notamment par l'Union suisse des paysans. Que ce soit pour l'initiative sur la sécurité alimentaire ou encore dans le cadre des divers débats sur le financement de l'agriculture, notre association faîtière défend avec vigueur les intérêts de la profession, dans un climat parfois hostile où le Conseil fédéral propose systématiquement des coupes budgétaires.

En décembre, le Conseil des Etats a proposé un contreprojet à l'Initiative sur la sécurité alimentaire de l'Union suisse des paysans. Ceci démontre clairement que la Constitution suisse contient des lacunes et qu'il est nécessaire de la compléter en la matière. L'importance du débat autour de la sécurité alimentaire de la Suisse aura des conséquences sur le contenu des futures politiques agricoles, notamment en matière de part de marché pour nos productions.

Sur le plan international, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis remet en cause les grands traités internationaux et l'ordre mondial. Sa volonté de repli sur soi, exprimée au travers du slogan « America First », crée une grande incertitude sur le plan économique et politique qui pourrait avoir des conséquences, positives ou négatives, pour l'agriculture européenne et la nôtre.

Marc Favre

Président

2. CARTE DE VISITE D'AGRIGENEVE

2.1 Comité directeur

Le comité directeur comporte 15 sièges répartis comme suit :

Président Viticulture
M. Favre

UPFG	UMG	Production animale	Horticulture	Grandes cultures	Comptabilité Gestion	Formation
P. Bidaux	A. Cudet	C. Baumgartner	C. Millo	D. Maigre	M. Jaquet	J. Baudit

Arboriculture	Maraîchage Vice-Président	Représentant CETA	AGRI-PIGE	PI viticole	Députation	Députation
C. Ménétreay	P. Brestaz	O. Sommer	J. Christin	M. Penet	S. de Montmollin	G. Vuillod

Invités

MM. SCHMALZ John, Directeur du Cercle des agriculteurs (CAG), VIANI Jean-Pierre, Directeur de la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN), BERLI Rudi, représentant d'Uniterre.

2.2 Le bureau

Le bureau est composé de MM. FAVRE Marc, Président, BRESTAZ Patrice, Vice-Président et ERARD François, Directeur.

2.3 Organe de révision

L'organe de révision pour l'exercice sous revue est la Société fiduciaire d'expertise et de révision S.A. (Sfer) Genève.

2.4 Collaborateurs

Monsieur Aurèle Jobin a quitté AgriGenève le 31 mai. Pour le remplacer, le bureau a engagé Monsieur Michel Reynolds. Madame Cindy Leone a effectué une mission temporaire dans notre secteur assurances lors du congé maternité de Madame Caroline Cibeira.

Direction, administration, défense professionnelle :

François Erard	Direction	100%
Valérie Garcia	Secrétariat, assistantat de direction	80%
Anne Jaggi-Rossel	Secrétariat	50%
Christine Raison	Comptabilité AgriGenève et associations agricoles	50%

Assurances, main-d'œuvre :

Caroline Cibeira	SAD, chèque emploi, main-d'œuvre	100%
Christine Raison	LPP, CSS	30%

Comptabilité et gestion :

Willy Nicole	Comptabilité et gestion pour les membres	100%
Samuel Dind	Comptabilité et gestion pour les membres	100%

Vulgarisation et formation continue :

Nicolas Courtois	Vulgarisation et formation continue grandes cultures	100%
Aurèle Jobin (jusqu'au 30.05)	Vulg. et form. continue grandes cultures et viticulture	100%
Michel Reynolds (dès le 15.08)	Vulg. et form. continue grandes cultures et viticulture	20%
Maxime Perret	Vulg. agriculture BIO	40%

Nature, paysage et agriculture :

Maxime Perret	Projets réseaux agro-écologiques et paysage Genève	30%
---------------	--	-----

Secrétariat AGRI-PIGE :

Marlène Favre	Chargée de la gérance d'AGRI-PIGE	65%
---------------	-----------------------------------	-----

Secrétariat IVVG :

François Erard	Secrétariat de l'Interprofession	-
----------------	----------------------------------	---

Secrétariat de la CFA :

Carol Clerc	Chargée de la gestion du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole	65%
-------------	---	-----

Experts LDFR :

J.-C. Argand, H. Baussand, J.-J. Chollet, R. Cocquio, C. Courtois, R. Félix, W. Nicole, S. Dind	Chargés de la réalisation des expertises LDFR	-
---	---	---

Collaborateurs occasionnels :

Valérie Garcia	Saisie comptable	-
Stefanie Schafer	Saisie comptable	-

2.5 Membres

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Membres	474	485	483	442	458	458	486	471	473	462	462	470

En 2016, la surface cotisante s'élève à 9'936 ha dont :

- grandes cultures 8'266 ha
- vignes 1'217 ha
- cultures maraîchères 230 ha
- cultures fruitières 119 ha
- cultures horticoles 104 ha

2.6 Commissions officielles

Nos représentants au sein des commissions officielles sont les suivants en 2016 :
(S) = suppléant

Commission des monuments, de la nature et des sites	Louis SEREX
Commission de gestion globale des déchets	François ERARD
Commission cantonale pour la diversité biologique :	
- Sous-commission sites et biotopes	Maxime PERRET
- Sous-commission faune	Claude MERCIER
- Sous-commission flore	Louis SEREX
Commission foncière agricole	François HALDEMANN Edouard JAQUENOUD Philippe MAGNIN
Conseil du développement durable	Charles MILLO
Commission de contrôle du fonds des épizooties	Claude BIERI Philippe BOCQUET François ERARD Ernest SCHERZ
Commission cantonale consultative pour la protection des animaux	Marc JAQUET
Commission d'attribution du fonds de compensation agricole (crédit investissement)	Lucie DETHURENS Marc FAVRE Claude MENETREY Charles MILLO Pierre THABUIS
Commission d'affermage agricole	Marc-André CHEVALLEY François ERARD Josef MEYER Jean-Jacques CHOLLET (S) Willy NICOLE (S)
Commission M5 30	Jean-Charles ARGAND Maxime PERRET
Commission de la pêche	Didier PENET
Commission de formation professionnelle du pôle « Nature et Environnement »	François ERARD

Commission interprofessionnelle des vins de Genève	Robert CRAMER Willy CRETEGNY Emilienne HUTIN Samuel LÄNG Esther MEYER-DOS SANTOS Frédéric MISTRAL Marc PENET Fabian ROCHAIX Bernard VULLIEZ
Commission consultative d'experts du cadastre viticole	Christophe BOSSON Sarah FAVRE-MEYLAN Marc FAVRE Alain GRABER Marc RAMU
Conseil interprofessionnel pour la formation	François ERARD
Commission de dégustation des AOC	Florian BARTHASSAT Sébastien DUPRAZ Emilienne HUTIN Didier PENET Christian SOSSAUER Frédéric MISTRAL Jacques BOCQUET (S) Bernard BOSSEAU (S) Daniel BRENNER (S) Fabien COUCET (S) Patrick GRÄZER (S)
Commission consultative en matière de gestion des chiens	Jean-Pierre SAVIGNY
Conseil de la Fondation des zones agricoles spéciales	Alexandre CUDET Jacques-Olivier ELMER François ERARD Philippe MAGNIN
Commission d'attribution du fonds de promotion agricole	Alexandre CUDET René DESBAILLETS Jacques-Olivier ELMER François ERARD Yves GROLMUND John SCHMALZ
Commission de dégustation chargée de procéder à la contre-expertise	Philippe DUPRAZ Esther MEYER-DOS SANTOS Sarah MEYLAN-FAVRE Laurent VULLIEZ

3. L'ANNEE AGRICOLE GENEVOISE

3.1 Comptes de production de l'agriculture genevoise 2011-2016

(en millions de francs, à prix courants)

	2011	2012	2013	2014*	2015**	2016***	Variation 2015- 2016
Horticulture****	74.3	78.6	71.5	74.9	68.9	66.4	-3.63 %
Viticulture & production de vin	63.9	62.7	55.1	58.6	51.7	55.5	7.35 %
Cultures maraîchères	30.2	30.7	31.6	33.3	33	33.3	0.91 %
Grandes cultures*****	26.8	26.4	25.3	26.7	25.5	23	-9.80 %
Cultures fourragères	4.9	5.9	4.8	4.7	4.4	4.6	4.55 %
Fruits frais (sans le raisin)	4.4	4.4	4.6	4.4	3.8	4.2	10.53%
Production végétale	204.50	208.70	192.90	202.60	187.30	187.00	-0.16 %
Elevage, engraissement	2.7	2.7	3.1	3.6	3.5	3.6	2.86 %
Produits animaux	1.6	1.2	1.5	1.7	2.0	1.7	-15.00 %
<i>dont production laitière</i>	1.10	0.97	1.06	1.28	1.22	1.17	-4.10 %
+ Production animale	4.30	3.90	4.60	5.30	5.50	5.30	-3.64 %
+ Production de services (1)	9.9	10.2	10.4	10.6	10.5	10.5	0.00 %
+ Activités secondaires non agricoles (2)	4.1	4.4	4.8	5.0	5.7	6.1	7.02 %
= Valeur de la production de la branche agricole	222.80	227.20	212.70	223.50	209.00	208.90	-0.05 %
- Consommation intermédiaire (3)	97.8	100.7	98.5	101.2	98.2	96.5	-1.73 %
= Valeur ajoutée brute	125.0	126.5	114.2	122.3	110.8	112.4	1.44 %
- Consommation de capital fixe (4)	31.3	30.7	30.7	30.9	29.9	29.7	-0.67 %
= Valeur ajoutée nette	93.7	95.8	83.5	91.4	80.9	82.7	2.22 %
Indicateurs structurels et de productivité							
SAU en ha	11'214	11'290	11'191	11'107	10'912	nd	nd
Nombre d'exploitations	411	405	402	384	370	nd	nd
Valeur de la production/ SAU, en CHF/ha	19'868	20'124	19'006	20'122	19'153	nd	nd
Consommation intermédiaire/ SAU, en CHF/ha	8'721	8'919	8'802	9'111	8'999	nd	nd
Consommation intermédiaire/ valeur de production	44 %	44 %	46 %	45 %	47%	46 %	-1.68 %
Productivité du sol, VAB/ha, en CHF/ha	11'747	11'205	10'205	11'011	10'154	nd	nd
Productivité exploitations, VAB/expl., CHF/expl.	304'136	312'346	284'080	318'490	299'459	nd	nd

* Semi-définitif

** Provisoire

*** Estimation

**** Plantes et fleurs dont fleurs et plantes ornementales (y compris arbres de Noël) = 37.0 millions

***** Y compris contributions aux cultures spéciales

nd Non disponible au moment de l'établissement du document

(1) Les travaux pour tiers

(2) Les activités non agricoles liées à l'exploitation par l'utilisation des moyens de production agricoles (travaux pour tiers non agricoles, transformation à la ferme, agro-tourisme, etc.)

(3) Les facteurs de production (les semences, les engrais, les phytosanitaires et les charges de structures, etc.)

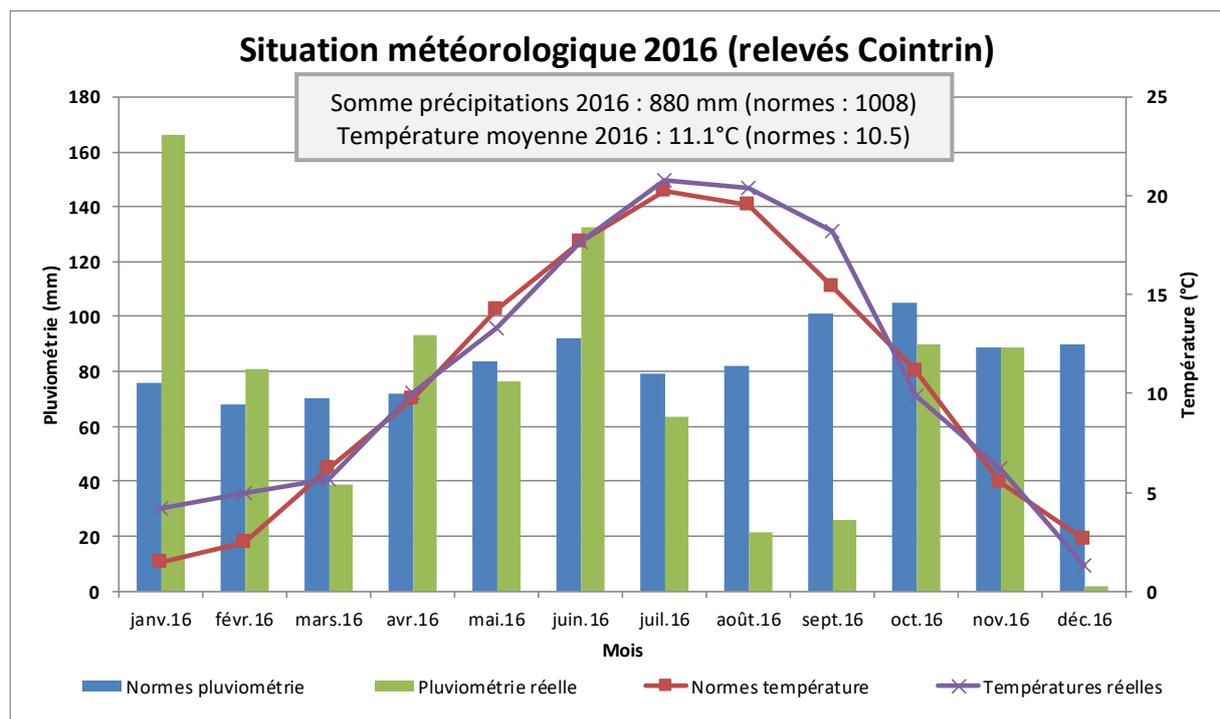
(4) Les amortissements des actifs

Sources : Comptes régionaux de l'agriculture, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2016
 Relevés des structures agricoles, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2011-2016
 Ratios selon propres calculs, AgriGenève, Satigny 2016
 Suite à la révision des comptes nationaux de septembre 2014, toutes les séries ont été révisées.

3.2 Météorologie

L'année 2016 présente un déficit hydrique d'environ 10% et une température légèrement supérieure à la norme. Mais le fait le plus marquant est la grande irrégularité tout au long de l'année des conditions climatiques. Presque chaque mois présente des écarts importants par rapport aux normes. Par exemple, janvier fut très doux et très arrosé alors que décembre a connu des précipitations proches de zéro.

Température moyenne et pluviométrie en 2016



3.3 Production animale

L'agriculture 2016 a dû surmonter une année au temps instable : un printemps trop frais et trop humide, une fin d'été trop chaude et trop sèche.

Ces conditions climatiques ont eu des répercussions négatives sur les récoltes en grandes cultures : peu de blé, de pommes de terre, de sucre et de betteraves, mais de belles vendanges, des œufs et des poulets qui ont la cote, des résultats satisfaisants pour la viande bovine, à l'exception des veaux.

Par contre, les exploitants ont pu faire le plein de foin et de regain dans leurs granges.

Au niveau de la production animale, le secteur laitier s'est enfoncé dans une crise catastrophique pour bon nombre d'exploitations en 2016.

La hausse des livraisons de lait en début d'année 2016 a empêché les prix de remonter. Le prix du lait de centrale a, pour de nombreux producteurs, avoisiné les 50 centimes par kilo.

Les prix bas du lait ont entraîné un recul du bétail laitier et le prix des vaches a enregistré de grandes fluctuations.

Le marché des porcs n'a pas offert des conditions de rentabilité. En 2016, la production de viande de porc a diminué d'environ 1% par rapport à 2015.

La viande d'agneau, quant à elle, s'est très bien vendue, même si au printemps l'offre était gonflée par les troupeaux transhumants et la concurrence des importations.

Les œufs et les poulets suisses continuent d'avoir la cote auprès des consommateurs. Ces deux branches se distinguent par la bonne coordination qui règne entre les acteurs de la production et la commercialisation.

Source : Christophe Baumgartner

3.4 Economie et production laitière

Dépendant à hauteur de 70% de la situation des marchés internationaux, le prix du lait suisse a encore pâti en 2016 de la faiblesse des demandes européenne et mondiale.

La très dynamique collecte laitière européenne a connu son apogée en mai avant de régresser notablement (- 1.2% en UE à fin nov. 2016/id. 2015), y compris en Suisse, quoique dans une moindre mesure (- 0.7% à fin oct. 2016/id. 2015). La baisse des livraisons, généralisée et importante au dernier trimestre, laisse envisager une remontée du prix du lait courant 2017. Durement touchés par la grave crise laitière qui affecte la Suisse et l'Union européenne depuis début 2014, les producteurs espèrent tous une amélioration rapide et durable de la situation.

La Fédération des Laiteries Réunies boucle l'année écoulée avec un volume global pris en charge de 47'216'771 kg, en recul de 5.4%. La cessation d'activité de plusieurs producteurs et la météo perturbée expliquent en grande partie ce déficit.

Les statistiques du commerce international montrent une augmentation de 1% du volume de fromages suisses exportés (54'715 T pour janv.-oct. 2016/2015) alors que les importations continuent de progresser sur un rythme toujours plus élevé (+ 5.5% à 53'143 T pour janv.-nov. 2016/2015). Une analyse détaillée confirme l'érosion des exportations des principaux fromages AOP suisses : Gruyère - 0.1%, Emmentaler - 4.9% et Appenzeller -1.5% (janv.-oct. 2016). Il est tentant de voir dans cette situation l'effet d'un Franc suisse fort.

Politique agricole

Les dernières discussions dans le cadre de l'OMC ont sonné le glas des subventions étatiques aux exportations. En conséquence, la loi chocolatière, qui offre aujourd'hui une compensation à l'industrie alimentaire exportatrice pour utiliser préférentiellement des matières premières suisses (lait & céréales), sera abrogée en 2020. Une alternative privée est actuellement en discussion au sein de la branche (Interprofession du lait), en concertation avec la Confédération.

Produits GRTA

Nos 5 producteurs genevois ont livré 2'269'876 kg aux Laiteries Réunies en 2016 (+ 5.7% / 2015), et le volume de lait bonifié sous label GRTA « équitable » a progressé de 16% par rapport à l'an dernier. La gamme actuelle (lait pasteurisé et lait UHT, crème 35%, yoghourts nature, fraise et abricot, Tomme de Genève) s'est enrichie de 2 nouveaux articles : briques de 0.50 et 0.75 litre de lait pasteurisé. N'oublions pas non plus que le secteur carné du Groupe Laiteries Réunies produit quelques 12 articles GRTA (charcuterie et boucherie).

Activités et faits marquants en 2016

2016 a été plus difficile que prévu pour le Groupe Laiteries Réunies, avec notamment l'accentuation du « tourisme d'achat » des consommateurs romands en France voisine. Selon la grande distribution genevoise, la baisse de chiffre d'affaires attendrait jusqu'à 15% dans certains magasins. Malgré cela, le volume de lait transformé à la Centrale laitière de Plan-les-Ouates se maintient à un bon niveau.

Le secteur laitier fait toujours office de locomotive, avec notamment les bonnes performances du fromager Val d'Arve qui maintient ses volumes et collectionne les distinctions dans différents concours internationaux (Délice de l'Horloger et Tonneau d'alpage). En dépit d'une vive concurrence, Nutrifrais résiste bien, malgré que l'un de ses produits phare (Perle de Lait) a fait l'objet d'une copie. À noter que la marque TamTam, le flan préféré des suisses, a fêté ses 50 ans en 2016.

Le secteur carné du Groupe LRG (Del Maître & Maître Boucher) a dû faire face à l'augmentation du prix du porc, sans pouvoir toujours répercuter la hausse à ses clients, ainsi

qu'à une météo estivale peu propice aux grillades. Néanmoins, le succès rencontré par la choucroute en portion individuelle a contribué à relancer les ventes en fin d'année.

Enfin, les secteurs négoce et logistique du Groupe Laiteries Réunies parviennent à maintenir leurs positions dans un contexte hyperconcurrentiel.

La Journée du lait, organisée conjointement fin avril avec les producteurs de lait de Genève sur le site de notre centrale laitière de Plan-les-Ouates, rencontre toujours plus de succès auprès du public genevois et même régional. L'édition 2017 est prévue le samedi 22 avril.

Les Laiteries Réunies ont également participé activement à de nombreuses manifestations comme, par exemple : la Nuit de la Longeole IGP d'Aire-la-Ville, la Fête de la tomate à Carouge, le salon Agrobiorama et le Comptoir à Lausanne, la Fête des vendanges à Russin, la Foire du Valais à Martigny, la Fête fédérale de Lutte suisse, la Désalpe de nos producteurs à St-Cergue, l'Olma de St-Gall, le Sial à Paris, le salon Goût et Terroir à Bulle, le Sirha de Genève et pour finir, les Automnales, dont la fréquentation a affiché un net progrès.

Enfin, les Laiteries Réunies soutiennent toujours avec le même enthousiasme l'excellente équipe du Genève Servette Hockey Club.

Source : Laiteries Réunies Société coopérative

3.5 Productions végétales

L'année 2016 est marquée par de fortes variations du climat par rapport aux normes climatiques. Après un hiver humide et surtout très doux, les cultures d'automne comme le blé présentaient un développement et une avance végétative impressionnants en sortie d'hiver. Les potentiels de rendement étaient assez élevés. Or, avec un printemps frais et peu lumineux, la fin de cycle des cultures d'automne n'a pu se dérouler dans des conditions optima. Les céréales affichent des rendements faibles mais en contrepartie la qualité est au rendez-vous avec des taux de protéines réjouissants.

Les cultures de printemps ont également été pénalisées avec des implantations et des débuts de végétation délicats dus aux températures fraîches et à l'importante pluviométrie. A partir du mois d'août, c'est le phénomène inverse. Le temps devient sec et les températures au-dessus des normales de saison. Ceci n'a pas permis un remplissage optimal des graines de soja et de tournesol. Les rendements sont là aussi en dessous des moyennes pluriannuelles.

3.5.1 Céréales panifiables

Depuis la récolte 2001, la mise en valeur des céréales est effectuée par le Cercle des Agriculteurs à travers la plateforme céréalière genevoise.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en francs
2011	11'580	5'732'000.-
2012	13'935	6'783'000.-
2013	10'519	5'129'000.-
2014	10'008	4'056'000.-
2015	13'330	5'762'000.-
2016	10'743 (estimation)	4'512'000.- (val. Acpte)

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève

3.5.2 Céréales fourragères (sans maïs grain)

Durant les dernières années, les surfaces ont évolué comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Triticale	170	180	102	107	78.79	99.22
Avoine	46	53	54	23.5	30.81	34.83
Orge	782	731	755	754	666.46	686.84
Total	998	964	911	884.5	776.06	820.89

Source : Direction Générale de l'Agriculture

A titre indicatif, les quantités de céréales fourragères (y compris maïs grain) prises en charge par le Cercle des Agriculteurs de Genève ont évolué comme suit :

	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt								
Orge	3'257	33.80	3'316	33.95	2'692	33.5	3'371	30.-	2'795	30.50	2'775	30.-
Avoine	46	30.-	32	30.75	79	25.75	34	29.50	88	23.50	57	23.50
Triticale	769	33.90	716	33.30	336	32.-	340	30.-	310	31.10	288	30.-
Maïs en grain	2'148	36.10	1'487	35.80	2'268	36.70	2'388	30.-	680	36.25	541	33.25
Blé fourrager	956	36.-	268	36.-	161	34.-	1'513	30.-	125	35.15	466	30.-
Total	7'176		5'819		5'536		7'643		3'998		4'127	

* acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève

3.5.3 Oléagineux

Colza

Ci-après, l'évolution des livraisons de colza ces dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contingent en tonnes	3'450	3'409	2'223	2'645	3'260	2'610
Quantité livrée en t.	2'115	2'772	2'542	3'661	2'771	2'782*
Valeur, Mio CHF	1.92	2.32	2.22	2.56	2.12	2.01
						acompte

* dont 34 % de colza Holl

Soja

Ci-après, l'évolution des livraisons de soja ces dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nb. de producteurs	30	27	42	57	59	72
Quantité totale en t.	408	286	383	611	307	474
Valeur récolte en CHF	253'000	194'500	257'000	336'000	164'000	237'000
						acompte

Tournesol

Ci-après, l'évolution des livraisons de tournesol ces dernières années :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contingent en tonnes	1'685	1'714	2'259	1'102	1'760	1'720
Nb. de producteurs	125	122	144	113	123	115
Quantité totale en t.	1'395	1'165	634	793	843	1'069
Valeur récolte en CHF	1'422'900	1'202'000	628'000	634'000	722'000	802'000
						acompte

Source : Cercle des Agriculteurs de Genève

3.5.4 Protéagineux

L'évolution des surfaces de protéagineux (en hectares) s'établit comme suit :

	Féverole	Pois protéagineux	Total
2011	71	432	503
2012	58	426	484
2013	68	348	416
2014	73	344	417
2015	55	353	408
2016	66	320	386

Source : Direction Générale de l'Agriculture

Ci-après et à titre indicatif, les quantités prises en charge par le Cercle des agriculteurs de Genève ces dernières années :

	2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix CHF/dt	To	Prix* CHF/dt
Féverole	132	27.-	18	31.75	86	30.55	80	31.25	104	31.25	183	31.25
Pois protéagineux	1'208	35.60	707	37.50	595	35.50	979	30.-	650	34.10	330	34.10
Total	1'340		725		681		1059		754		513	

* acompte

Source : Cercle des agriculteurs de Genève

3.5.5. Betteraves sucrières dans le canton de Genève

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de planteurs	7	7	8	8	9	9
Surface, ha	43.0	42.0	49	54	50.23	51
Livraisons (T)	4	3'095	3'316	4'658	2'956	2'867
Rendement moyen, t/ha	98.9	73.7	67.7	87.0	58.9	56
Quota sucre attribué, kg	471'656	471'656	530'000	564'417	588'927	588'927
Livraisons sucre, kg	691'145	509'498	494'000	763'337	452'512	471'277
Rendement en sucre blanc, kg/ha	16'073	12'130	10'080	14'257	9'009	9'210
Teneur en sucre, %	18.3	18.5	16.9	18.4	17.3	18.4
Tare totale, %	6	6	10	7	5	7.5

Source : Sucre Suisse SA

3.5.6 Viticulture

Une année viticole 2016 contrastée

Après un printemps qui a atteint des records de précipitations, l'été est arrivé à la fin du mois de juillet avec des épisodes caniculaires salvateurs qui ont permis une bonne maturation du raisin. Les vins du millésime 2016 s'annoncent bien équilibrés, expressifs et tout en finesse.

Un gel de printemps pour commencer

Succédant à un hiver relativement doux, le débourrement de la vigne est survenu autour du **9 avril**, soit dans la moyenne des 45 dernières années. L'événement significatif de ce mois d'avril a été le retour du froid entre le 27 et le 30. Ces trois nuits glaciales ont occasionné d'importants dégâts de gel, localisés dans les zones sensibles (bas de coteaux et cuvettes).

Un début de saison pluvieux, l'été s'est fait attendre...

Dès le mois de **mai**, une période de trois mois comprenant des journées plus fraîches que la norme saisonnière et une pluviométrie importante va ralentir la croissance de la vigne. Des pluies de forte intensité se sont succédées quasiment tous les jours. Cette météo particulière a favorisé le développement de maladies cryptogamiques et retardé le début de la floraison de 10 à 15 jours par rapport aux 45 dernières années. Néanmoins, cette dernière s'est déroulée rapidement dans de bonnes conditions dès le 20 juin, permettant un taux de nouaison important.

Ce n'est qu'à la **mi-juillet** que des températures saisonnières normales ont été observées. Les précipitations sont devenues plus sporadiques et de plus faible intensité. Le retard enregistré avant la floraison s'est comblé à la véraison qui est intervenue à **mi-août**, puis une période caniculaire et sèche s'est installée. Des stress hydriques modérés se sont manifestés localement, notamment dans les terroirs à sols moins profonds.

Ces conditions climatiques idéales et inespérées de fin de saison ont permis une bonne maturation du raisin. Les cépages blancs se sont montrés généreux mais avec des poids de baies très aléatoires, rendant les estimations de récoltes particulièrement difficiles. Les cépages rouges plantés sur des terroirs peu exposés au stress hydrique ont nécessité une régulation de la charge pour garantir de bonnes maturités.

Maladies fongiques et ravageurs

La lutte contre le **mildiou** a été rendue particulièrement compliquée par la météo humide favorable au développement du champignon de mai à juillet qui, combinée à la difficulté de pouvoir appliquer un traitement phytosanitaire dans de bonnes conditions, ont induit une pression de la maladie d'une rare intensité. Globalement la situation a été bien maîtrisée. Les premières « taches d'huile » se sont manifestées dès le 22 mai. S'en est suivie une accentuation de la pression chaque semaine, jusqu'à induire des dégâts sur les inflorescences.

Les vols de vers de la grappe ont débuté vers la fin du mois d'avril. Les vols de l'espèce *eudémis* furent de très faible intensité et ce, pour les deux générations. Aucun papillon de l'espèce *cochylis* n'a été piégé.

Du côté des organismes réglementés

Malgré la très forte pression de *Drosophila suzukii* durant tout l'été, provoquant d'importants dégâts dans les cultures fruitières, les dégâts sur raisins ont été négligeables. Le climat caniculaire du mois d'août, avec des pics journaliers à plus de 30°C, a certainement diminué ses populations à la veille des vendanges. Le monitoring national de ce nouveau ravageur émergent se poursuit de manière à mieux comprendre son cycle.

La *flavescence dorée*, maladie de quarantaine, continue sa propagation au Nord des Alpes, dans la région lémanique. Apparue en 2015 dans la région de Blonay et La Tour-de-Peilz, un nouveau foyer a été découvert en 2016 à Villeneuve et pour la première fois en Valais, à Fully. Le vignoble genevois reste pour le moment indemne du phytoplasme puisqu'aucun test réalisé sur des ceps montrant des symptômes ne s'est révélé positif.



Flavescence dorée (Agraflorescence)

Des conditions optimales pour les vendanges

Les vendanges se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Les raisins destinés aux vins mousseux ont été récoltés dès la **mi-septembre**. Les vendanges pour vins tranquilles ont débuté pleinement la première semaine d'octobre par les Pinots Noirs et Gamay. Quantité et qualité étaient donc au rendez-vous. En effet, **11'427'639 litres** ont été produits en 2016.

	2000		2009		2011		2015		2016	
	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl	°Oe	hl
Chasselas	75	52'239	76	25'389	75	35'252	82	20'878	70	32'758
Gamay	87	44'112	92	27'881	87	35'386	91	23'039	88	31'797
Pinot noir	93	10'121	96	8'338	93	9'176	96	6'352	93	10'117
Chardonnay	86	5'219	90	5'834	90	6'487	94	5'466	89	7'051
Gamaret	93	2'212	96	7'500	95	7'402	100	5'255	91	7'983
Merlot	95	596	100	2'197	97	2'641	101	2'150	92	3'298
Blancs	78	70'540	82	42'007	80	53'694	87	35'202	78	53'117
Rouges	89	58'750	94	52'090	90	61'399	94	42'231	90	61'159
Total	83	129'290	89	94'098	85	115'093	91	77'433	84	114'276
Rendement en litres/m²	0,86		0,73		0,80		0,55		0,81	

Tableau comparatif de différents millésimes, toutes catégories confondues (AOC, Vins de pays, Vins de table)

La qualité et la quantité de la vendange 2016 est comparable au millésime 2011 dont les chiffres sont rappelés dans le tableau ci-dessus. Les vins de 2016 sont issus de raisins à maturités abouties, tout en finesse et en équilibre, avec des arômes typés très expressifs.

Sources : Alexandre de Montmollin, Chef de la Station cantonale de viticulture et œnologie et Guillaume Potterat, Ingénieur HES

3.5.7 Cultures maraîchères

Cela a déjà été dit mais il faut le répéter : depuis maintenant 5 ans les années maraîchères se suivent mais ne se ressemblent pas !

Bien entendu, la météo, une nouvelle fois capricieuse et hors normes, a joué un grand rôle.

Bien sûr que le cours de l'Euro influe toujours et encore et fortement les achats hors frontières (plus de 11 milliards !)

Bien évidemment la production suisse est continuellement en augmentation, tant à Genève que dans le reste du pays.

Bien réelle, la présence des hard discounters que sont Aldi et Lidl qui renforcent la concurrence au niveau du commerce de détail.

Bien reçu par les consommateurs genevois, le message « consommer local et de saison » favorise nettement le label GRTA qui est applicable à l'ensemble de la production maraîchère genevoise (pondération bienvenue aux effets du tourisme alimentaire).

Bien compliqués, la législation agricole et les multiples règlements et lois qui la concernent et restent un casse-tête pour qui veut aller de l'avant.

Bien organisée, l'UMG doit trouver les solutions permettant un revenu correct du travail des maraîchers, qui dépend de plus en plus d'investissements élevés.

Voici comment résumer 2016 pour le maraîchage :

Bien que les surfaces soient en hausse, les récoltes furent moindres en Suisse alémanique en raison de l'été et de l'automne pluvieux, ce qui a permis aux romands de compenser ces manques et d'offrir ainsi une part de marché supplémentaire bienvenue.

Pour tous les légumes d'été et pour quelques productions d'automne il en fut ainsi.

Au final, une bonne saison pour les tomates, articles leader et multiples (plus de 20 types de tomates différents) mais aussi pour les salades sous abris de l'automne et, à ne pas oublier ni sous-estimer, tous les légumes biologiques, en forte croissance sur Genève.

Plateforme Migros Genève

Après deux saisons tests, Migros Genève a confirmé sa décision de passer l'entier de ses achats en légumes de la région (de la Région/GRTA) via le canal de l'UMG. Cette décision, saluée par la corporation, fait suite à l'évolution interne du fonctionnement de la centrale de

distribution de Migros Genève qui prévoit également le transfert, à terme, des activités de conditionnement des légumes à l'UMG. La centralisation des achats allant de pair, c'est tout logiquement que les choses se sont faites. Cette nouvelle activité apporte une part de chiffres d'affaires supplémentaire bienvenue au sein de la coopérative qui, comme on le sait, dispose d'un bâtiment neuf et bien équipé, mais qu'il faut rentabiliser. En cela, Migros nous aide grandement avec sa décision.

Augmentation des surfaces sous serres

Conformément au programme d'investissement prévu, les surfaces sous serres ont augmenté d'un nouvel hectare en production sur 2016 et elles seront encore renforcées par 3 hectares supplémentaires en culture sur 2017. Et cela n'est pas terminé pour autant. Sur le canton, ce sont environ 7 à 8 hectares supplémentaires qui devraient se concrétiser ces 2 à 3 prochaines années.

Pour l'UMG en 2016, le pari a été gagné puisque tout a été vendu en provenance de la totalité des surfaces de serre. L'avenir dira où sont les limites.

Mais nous ne sommes pas seuls à bouger, et ralentir ou s'arrêter équivaut à laisser la place à d'autres hors Genève bien entendu.

Revenus maraîchers 2016

Pour les entreprises, le revenu brut progresse en moyenne de quelque 3%, ce qui peut être considéré comme un bon résultat. Avec ce résultat, Genève se trouve dans le peloton de tête national, ce qui est réjouissant. Par contre, Genève est aussi le canton qui est le plus cher au niveau de la main d'œuvre (plus de 22% sur les salaires en comparaison avec Zurich) et du prix de l'eau.

Enfin, l'avenir dépendra de la capacité que nous aurons à disposer d'énergies « propres ». Que cela soit de la géothermie (programme en cours avec les SIG), de la récupération de chaleur en provenance de l'industrie ou de stations d'incinération par exemple.

Communication

La lecture de la presse et la vision de divers documentaires démontrent à l'évidence que l'agriculture a un problème de communication relative à son image. On croit quasiment tout ce qui est dit sur l'agriculture lorsque l'information vient de milieux alternatifs ou amateurs et on conteste systématiquement les propos en provenance des professionnels. Pour les maraîchers, le meilleur exemple est l'agriculture urbaine (que nous ne contestons pas, par ailleurs). Une production de 400 m², en hors sols, sur les toits au centre d'une ville, cultivée par une start up, c'est non seulement proche du consommateur, mais écologique, gustatif d'avenir et quasiment bio. La même chose en grand, en zone agricole et cultivé par un professionnel devient douteux, sans goût, voire contestable quant à sa nécessité. Il est urgent de reconquérir la communication de notre profession, qui fait tout ce qu'il faut pour répondre aux critères (nombreux et exigeants) de la législation suisse.

Il faut simplement que cela soit dit, lu, entendu, compris et accepté car la réalité est loin de ce que l'on laisse croire : le maraîchage dans sa diversité de mode de production est une bonne chose. Il y a de la place pour tous ceux qui font ce métier et qui le font bien.

Source : Union Maraîchère de Genève

3.5.8 Cultures fruitières

La production de fruits dans le canton de Genève

Malgré une population importante, le canton de Genève représente 1% de la production de pommes suisses. La pomme est la culture principale de fruits produite en Suisse, dans la région lémanique et aussi dans le canton de Genève.

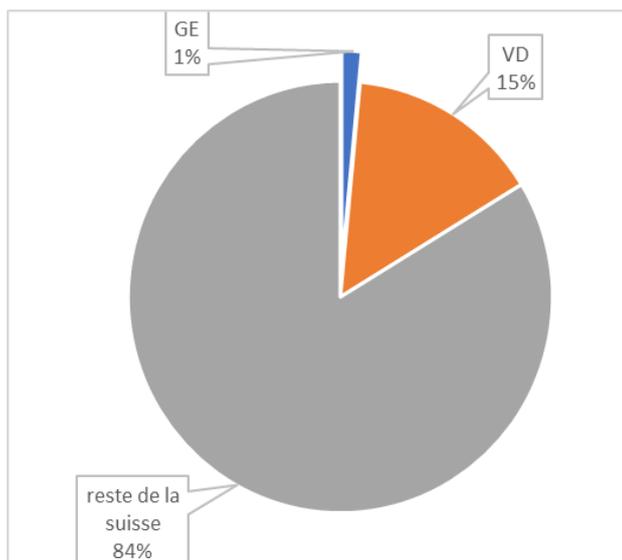


Figure 1 : Part genevoise et vaudoise de la production de pommes suisses (2016) (Source : Obst.ch)

En plus de la production de pommes, le canton de Genève produit aussi des poires, des cerises, des pêches et des petits fruits, principalement pour le marché local.

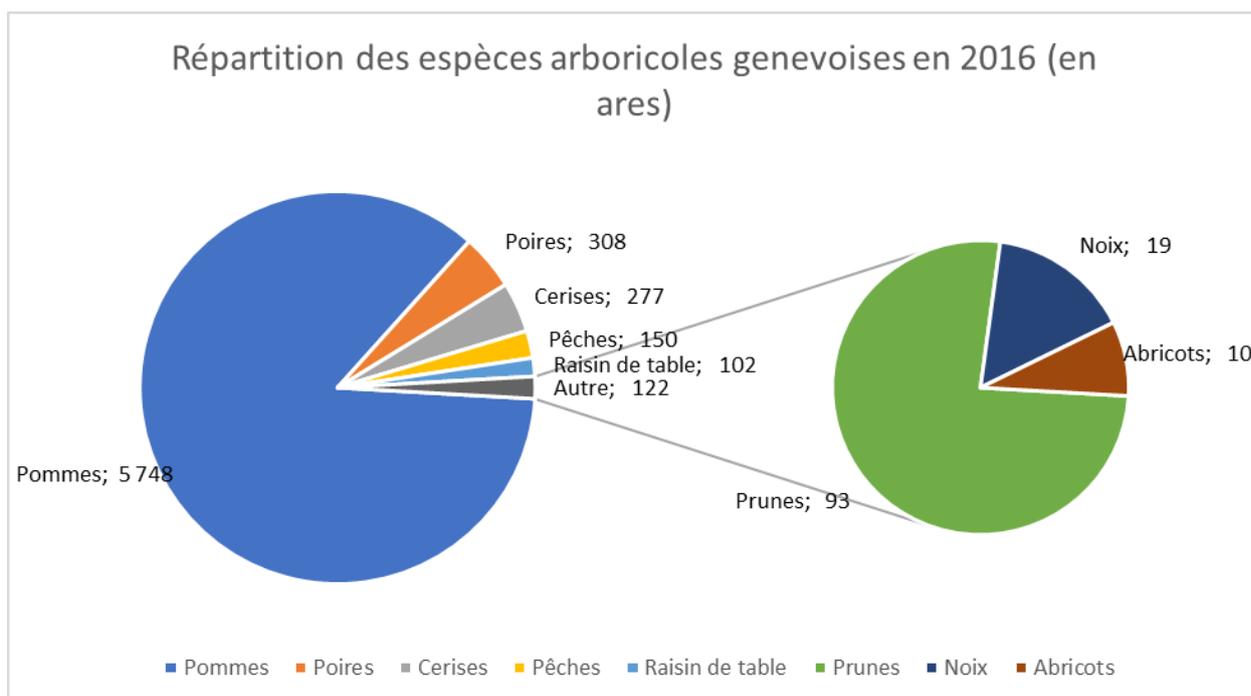


Figure 2 : Répartition des espèces arboricoles genevoises en 2016 (en ares) (Source : Obst.ch)

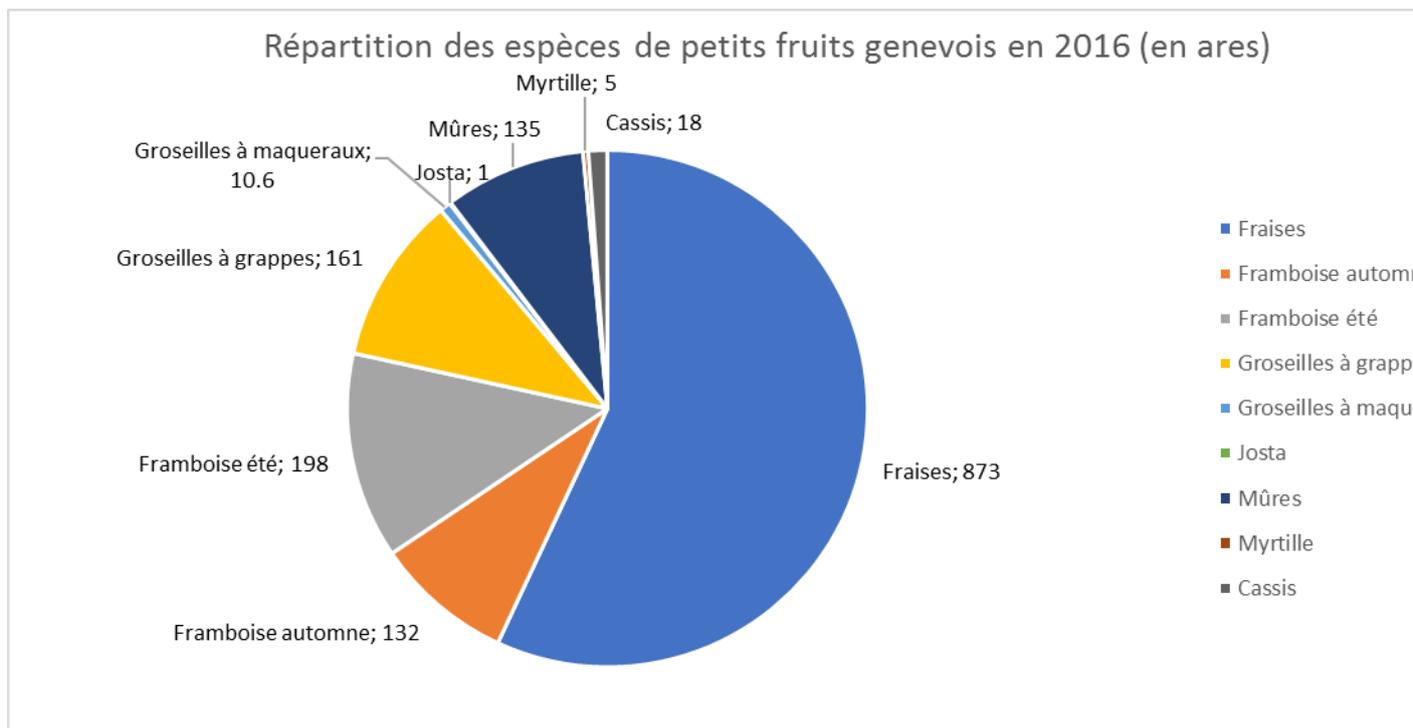


Figure 3 : Répartition des espèces des petits fruits genevoises en 2016 (en ares) (Source : FUS)

Evolution de la production de fruits dans la région lémanique

Comme pour l'ensemble de la Suisse, les surfaces des fruits à pépins ont fortement diminué ces 40 dernières années. On observe une stabilisation depuis maintenant quelques années.

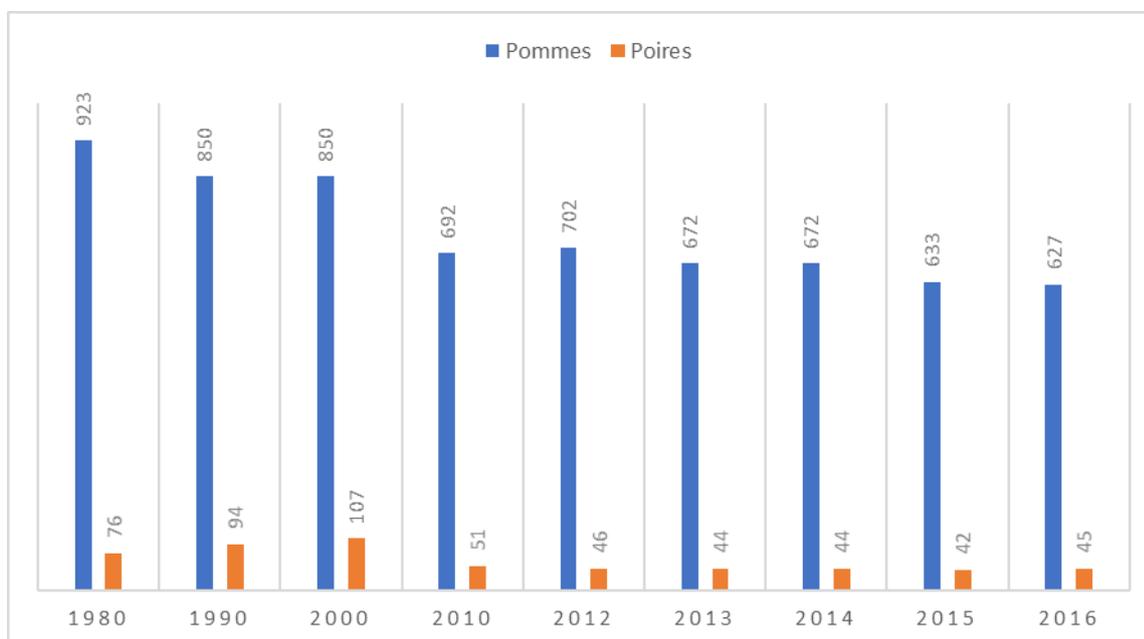


Figure 4 : Evolution temporelle des surfaces arboricoles fruits à pépins des cantons de Vaud et Genève (ha) (Source : Obst.ch)

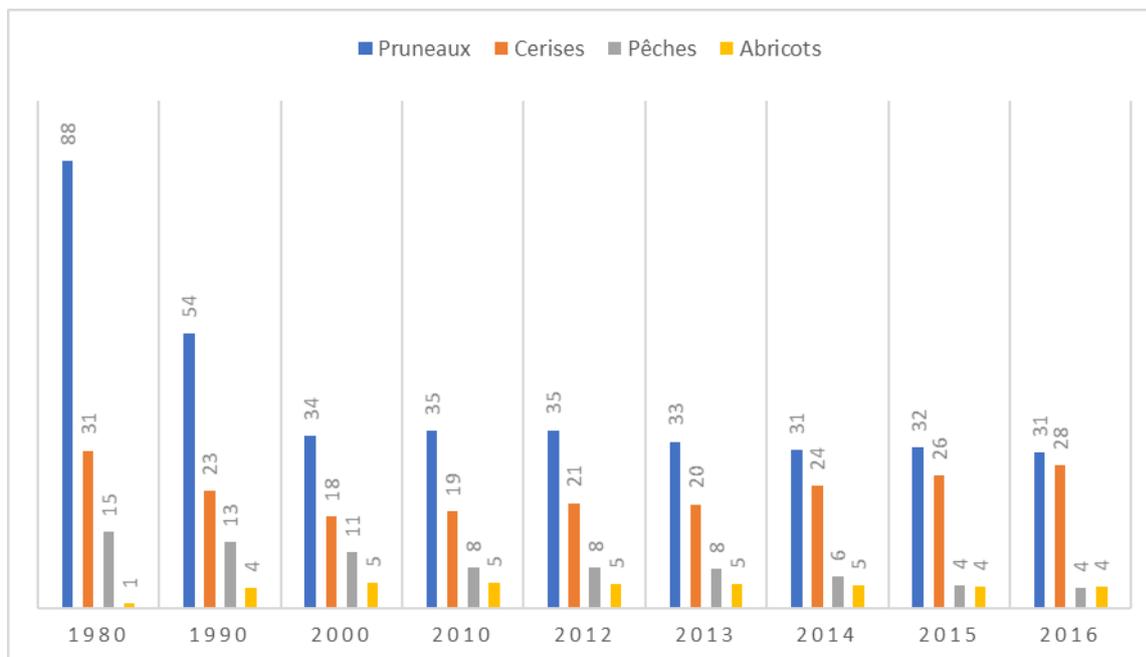


Figure 5 : Evolution temporelle des surfaces arboricoles fruits à noyaux des cantons de Vaud et Genève (ha) (Source : Obst.ch)

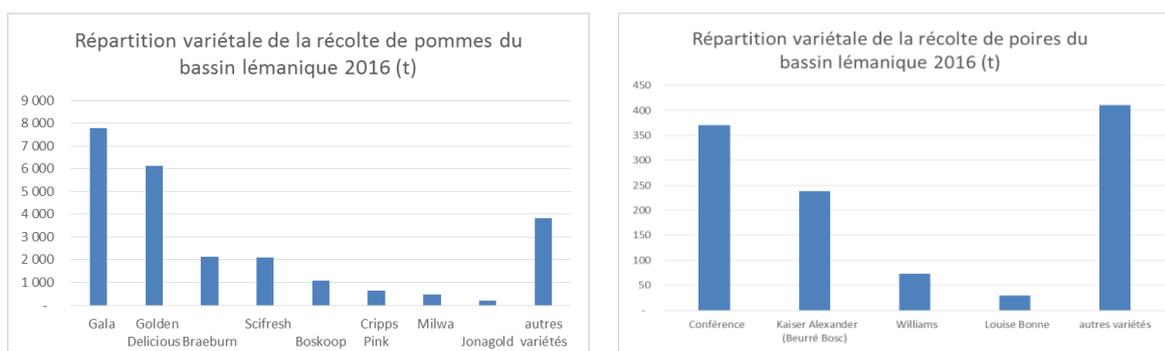


Figure 6 : Répartition variétale des pommes et des poires du bassin lémanique (Source : Obst.ch)

Vulgarisation et enseignement arboricole dans le canton de Genève

L'Union fruitière lémanique réalise la vulgarisation pour la production des fruits pour le canton de Genève depuis 2012. Les activités sont, d'une part, la rédaction d'un bulletin d'information technique envoyé aux abonnés plus de 30 fois dans l'année avec une fréquence variant d'un mois à chaque semaine en pleine saison. Afin d'alimenter les recommandations avec des observations solides, les techniciens suivent les maladies et les ravageurs sur plusieurs sites dans la région lémanique, y compris sur le canton de Genève. Depuis 2016, les observations de ravageurs sont disponibles sur l'outil Insectstool d'Agrométéo. Par ailleurs, l'Ufl réalise aussi la vulgarisation pour l'arboriculture biologique depuis 2016. Deuxième pilier de la vulgarisation arboricole, le conseil en groupe se fait dans le canton de Genève, par l'intermédiaire de deux groupes régionaux de chaque côté du Rhône, qui se sont réunis à trois reprises en 2016. Ils représentent la quasi-totalité des arboriculteurs du canton. Lors de ces séances, l'actualité technique et phytosanitaire est abordée dans les vergers. D'autres sujets d'actualité, comme les modifications de règlements, la *Drosophila suzukii* sont abordés lors de ces séances.

En parallèle, l'ensemble du programme de vulgarisation réalisé sur le canton de Vaud et organisé par l'Ufl est accessible aux producteurs genevois. Parmi ces activités, on peut noter les groupes de travail cerises et poires, les séances petits fruits et *Suzukii*, ainsi que la séance d'information du mois de février. Lors de celles-ci, plusieurs arboriculteurs genevois ont fait le déplacement sur le canton de Vaud. L'Ufl a également participé à la conférence organisée par la Cogebio en présentant les nouvelles techniques d'entretien sous le rang.

Depuis 2016, l'Ufl transmet des cours d'arboriculture auprès des étudiants bachelor en Agronomie à l'Hepia. Ceci représente trois modules de cours donnés sur les trois derniers semestres du cursus. De plus, elle est aussi impliquée dans l'enseignement de la Patente arboricole vaudoise, qui sera renouvelée pour la troisième fois consécutive sous sa nouvelle formule. La dernière volée, qui a obtenu le certificat en juin 2016, a vu la participation de deux Genevois.

En tant que chef de projet, l'Ufl s'est aussi vue confier la tâche de la constitution du dossier d'un projet ressource de type 77a/b pour l'arboriculture fruitière avec la participation des cantons de Genève, Vaud et Valais. Ce projet est en cours de validation du côté de l'OFAG et devrait démarrer en 2018.

Source : Union Fruitière Lémanique

4. AGRIGENEVE en 2016

4.1 Les activités du bureau

Le bureau est composé du Président, du Vice-Président et du Directeur. En 2016, il s'est réuni à 13 reprises pour s'occuper de la gestion des affaires courantes d'AgriGenève, du budget 2016, de l'examen des comptes 2015, de la préparation des séances de comité, d'auditions de candidats et des entretiens annuels avec les collaborateurs. En plus des réunions formelles, les membres du bureau sont régulièrement sollicités pour représenter AgriGenève lors de diverses réunions, manifestations, commissions officielles ou rencontres avec des représentants des milieux associatifs ou politiques.

4.2 Les activités du comité directeur

En 2016, le comité directeur s'est réuni à 8 reprises. Il a notamment traité les thèmes suivants :

- Préavisé les comptes 2015 et le budget 2016
- Statué sur les demandes d'admissions de nouveaux membres
- Adopté les tarifs de prestations d'AgriGenève pour 2016
- Adopté l'analyse des risques financiers d'AgriGenève
- Décidé de proposer aux membres d'AgriGenève une nouvelle forme juridique avec la création de deux Sàrl
- Préparé l'assemblée générale du 22 mars 2016
- Pris régulièrement connaissance des affaires courantes et dossiers suivis par AgriGenève
- Pris position sur les consultations relatives au financement des diverses politiques agricoles
- Pris position sur une compensation forestière sur la commune de Bernex liée à l'extension du tram 14 jusqu'à Vailly
- Pris position sur une fiche forêt qui sera insérée au Plan Directeur cantonal 2030 dans le cadre de sa révision
- Proposé des noms d'Ambassadeurs pour soutenir l'IN de l'USP pour la Sécurité alimentaire
- Pris position sur le Plan phyto proposé par la Confédération
- Pris position sur une révision de la loi fédérale sur la protection des eaux
- Choisi une nouvelle identité visuelle pour AgriGenève

Le comité a auditionné les personnes suivantes en 2016 :

Madame Catherine Bertone, Directrice de la Fondation pour les zones agricoles spéciales,
Monsieur Patrick Fouvy, Directeur de Service à la DGAN.

4.3 Les activités de défense professionnelle et de développement rural

AgriGenève déploie ses actions de défense professionnelle à trois principaux niveaux : le niveau cantonal, le niveau transfrontalier et le niveau national.

Sur le plan national, AgriGenève conduit ses actions et ses prises de position en étroite collaboration avec AGORA et l'Union Suisse des Paysans.

Sur le plan cantonal et transfrontalier, la thématique liée à l'aménagement du territoire demeure la plus importante au regard de la configuration de notre région et de la place occupée par Genève, centre d'un pôle économique fort et dynamique. La zone agricole est ici au centre d'enjeux importants et AgriGenève défend toujours ses positions, soit : limiter l'étalement urbain, construire là où il est déjà possible de le faire et densifier le domaine bâti.

4.3.1 Dossiers nationaux

▪ Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles

Le dossier de l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles est d'une importance première pour l'agriculture. En effet, la stricte application de l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2011 impliquerait que l'agriculture se verrait soumise à une nouvelle charge fiscale, estimée entre 400 et 500 millions par année, prélèvement AVS compris. Cette fiscalité confiscatoire serait appliquée non seulement lors de la vente de terrains mais également lors de donation ou de cessation d'activité pour, par exemple, des logements sis en zone à bâtir. Cette nouvelle disposition crée en outre une iniquité fiscale puisque qu'elle ne s'appliquerait que lorsque qu'un vendeur a le statut d'agriculteur. Si le Conseil National a accepté en juin la Motion Léo Müller qui demande un retour à la situation antérieure, le Conseil des Etats l'a refusée en décembre. Ceci signifie que ce dossier retourne au Conseil National qui le traitera en 2017.

▪ Audition sur le train d'ordonnances 2016 de la PA 2014-2017

Le 20 janvier, le Conseil fédéral a mis en consultation, une révision - la quatrième depuis l'introduction de la PA 2014-2017 ! - de douze ordonnances. AgriGenève a pris position le 15 avril en relevant que si quelques simplifications administratives étaient prévues dans le projet, de nouvelles normes et prescriptions étaient introduites !

▪ Initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire

La Commission Economie et redevances du Conseil des Etats a proposé et adopté, par 8 voix contre 4, un contre-projet à l'initiative de l'USP qui a été accepté par le plénum des Etats. Le principe du dépôt de ce contre-projet montre clairement qu'il existe des lacunes dans notre constitution en matière de sécurité alimentaire. La Commission de l'Economie et des redevances du Conseil National examinera ce contre-projet en janvier 2017 et il devrait être soumis au plénum du National lors de sa session de printemps.

▪ Budgets agricoles

Lors de la session d'hiver des Chambres, ces dernières ont dû se prononcer sur plusieurs dossiers en relation avec le financement de l'agriculture. Il s'agit premièrement du budget agricole 2017, puis du programme de stabilisation financière pour 2017-2019 et pour finir du budget quadriennal de la future politique agricole 2018-2021. Globalement, les Chambres n'ont pas suivi le Conseil fédéral qui voulait opérer plusieurs coupes dans les budgets agricoles, notamment en matière de paiements directs.

▪ Loi chocolatière

La loi chocolatière permet à l'industrie agroalimentaire suisse, grâce à la réduction de prix assurée par la Confédération, d'utiliser des matières premières suisses, dans le domaine du lait (7% de la production indigène ainsi utilisée) et des céréales (10% de la production indigène ainsi utilisée). Lors de la 10^{ème} conférence ministérielle de l'OMC en décembre 2015, il a été décidé que cette subvention à l'exportation devait être supprimée dès 2020. Le Conseil fédéral a dès lors prévu de la remplacer par un nouveau supplément général pour le lait et les céréales à partir du 1^{er} janvier 2019. Le budget alloué à la loi chocolatière était de 94.6 millions en 2016 et doit être reconduit pour 2017.

▪ Plan d'action Produits phytosanitaires

Le 4 juillet, la Confédération a mis en consultation un plan national d'action Phytosanitaires, assorti de 49 mesures, qui vise à réduire l'impact des produits phytosanitaires sur les utilisateurs, les consommateurs ou encore sur l'environnement. Les organisations agricoles, tout comme AgriGenève qui a rendu sa prise de position le 18 octobre, ont jugé ce plan globalement acceptable. Ce soutien vaut pour autant qu'il ne mène pas à de nouvelles contraintes administratives, contrôles pour les agriculteurs ou encore augmentation des coûts de production. En effet, toute augmentation de nos frais de production accroît encore notre désavantage concurrentiel par rapport aux produits importés, plus particulièrement dans les

secteurs des cultures spéciales, ce qui induit dans un canton frontalier comme Genève, une augmentation du tourisme d'achat.

▪ **Agroscope**

La restructuration d'Agroscope, annoncée par l'OFAG début avril, a suscité beaucoup de réactions dans les milieux professionnels et politiques, tant au niveau cantonal que fédéral. A Genève, le Grand Conseil a voté, à l'unanimité moins une voix, une résolution à l'intention du Conseil fédéral pour lui signifier sa vive opposition à ces mesures d'économie. En effet, dans le contexte actuel, il n'est pas opportun de réduire des postes de recherche appliquée dont la profession a besoin.

▪ **Rencontre avec les parlementaires fédéraux genevois**

AgriGenève a convié les parlementaires fédéraux genevois le 25 février afin de notamment débattre des grands enjeux de la politique agricole, des questions budgétaires, de l'Initiative de l'USP et du problème de coût de la main-d'œuvre à Genève.

4.3.2 Dossiers cantonaux

▪ **Révision du Plan Directeur 2030 (PDCn 2030)**

Le PDCn 2030 a été adopté par le Grand Conseil en 2013. Il fait actuellement l'objet d'une révision qui est motivée par trois éléments : le premier est lié à son examen, fait par le Conseil fédéral en avril 2015, qui relevait une trop forte consommation de surfaces d'assolement (SDA). Le deuxième est l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT en 2014, qui a introduit de nouvelles dispositions en matière de planification territoriale. Il s'agit de favoriser l'urbanisation vers l'intérieur du domaine bâti, de mieux utiliser les zones à bâtir existantes et de disposer de zones à bâtir qui répondent aux besoins des 15 prochaines années. Le troisième est le dépôt, par le Grand Conseil, de la motion 2281 qui invitait le Conseil d'Etat à prendre un certain nombre de mesures pour favoriser la construction de logements à Genève. Un travail de recherche de surfaces d'assolement a été mis en œuvre par l'Etat qui a permis de porter le solde de SDA disponibles à 127 ha contre 54 ha initialement. Les besoins fonciers du PDCn 2030 s'élevant à 263 ha de SDA, le Conseil fédéral a décidé de n'autoriser sa planification que jusqu'en 2023, date à laquelle le seuil plancher de 8'400 ha de SDA sera atteint. C'est dans ce contexte que la révision du PDCn 2030 a été entreprise, notamment dans le cadre de la Commission de l'aménagement du territoire à laquelle a participé AgriGenève. Le PDCn 2030 révisé a été mis à l'enquête publique début décembre 2016 et jusqu'au 14 février 2017. Il devrait être adopté par le Grand Conseil fin 2017 ou début 2018.

▪ **Décharges bioactives**

La décharge bioactive de Châtillon sera bientôt saturée et le canton recherche un site pour son remplacement. AgriGenève est intervenue en 2015 auprès du chef du DETA afin que ses services étudient l'implantation de cette installation en zone de bois et forêts. Cette solution éviterait de péjorer durant plusieurs années une ou plusieurs exploitations agricoles. A fin 2016, les discussions pour la recherche d'un site sont toujours en cours.

▪ **Enquête publique DCMI-ME**

Genève produit environ 200'000 m³ de déblais chaque mois qui doivent être stockés. Une petite partie de ces matériaux est recyclée, environ un tiers exporté en France voisine et plus de la moitié sert à combler des gravières existantes. A terme, cette dernière solution ne sera plus possible dès lors que le volume de gravières à combler sera inférieur au volume déblais. L'Etat a dès lors recherché des sites susceptibles d'être remblayés et a publié un Plan directeur. Ce dernier a été mis à l'enquête publique en 2015 et recense 18 sites répartis dans les différentes régions du Canton pour un potentiel de 6 millions de m³ de remblais. Les communes concernées ont pu préavisier jusqu'à fin mars 2016 sur les sites proposés sur leur territoire. Le 21 septembre 2016, le Conseil d'Etat a rendu son rapport au Grand Conseil sur le Plan directeur.

▪ **Contournement de Meinier**

Les autorités de la Commune de Meinier sont confrontées à une surcharge de trafic automobile qui engorge le village aux heures de pointe. Elles ont ainsi projeté un contournement routier. AgriGenève a été reçue par le Conseil administratif pour prendre connaissance de ce projet et mesurer son impact sur la zone agricole.

- **Pas d'OGM pour l'agriculture genevoise**

Le 29 janvier 2016, le Grand Conseil a adopté par 56 voix et une abstention, une modification de la loi sur la promotion de l'agriculture pour interdire sur le territoire cantonal la culture de plantes génétiquement modifiées pour les productions agricoles et la détention d'animaux de rentes génétiquement modifiés.

- **Agriculture 2030**

Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur la promotion de l'agriculture, le comité d'AgriGenève a émis le souhait de réaliser une étude qui permette de déterminer les grandes lignes du développement de l'agriculture genevoise pour ces 15 prochaines années. Durant l'année 2016, plusieurs ateliers ont été animés par Agridéa sur ce thème et un premier document a été établi par la DGAN. Il fera encore l'objet d'un examen et de corrections début 2017.

- **Relations avec le Grand Conseil**

AgriGenève rédige, avant chaque session, un mémo à l'intention des députés agricoles. Ce mémo commente les points de l'ordre du jour qui concernent l'agriculture. En 2016, onze mémos ont été ainsi rédigés. Le Groupe agricole du Grand Conseil réunit les députés agricoles et un représentant de chaque parti politique. Le Groupe agricole s'est réuni une fois en 2016 pour aborder des thématiques de politique agricole fédérale ou cantonale.

- **Commissions du Grand Conseil**

AgriGenève a été auditionnée à quatre reprises par des commissions parlementaires durant l'exercice 2016.

- Commission de l'aménagement sur les projets de développement de Bernex-Est et de Vailly-Sud (commune de Bernex).

- Commission environnement et agriculture sur la pétition contre le projet de renaturation du Foron et sur le projet de fusion entre la DGA et la DGNP.

- **Projet de développement régional genevois (PDR)**

Depuis la signature de la convention passée entre la Confédération, le Canton et l'Association pour le pilotage du PDR genevois le 31 mai 2012, plusieurs projets partie prenante au PDR se sont concrétisés. A fin 2016, la grande majorité des projets ont été réalisés ou sont en passe de l'être. Pour rappel, le PDR a permis d'investir 65 millions de francs dans des infrastructures agricoles grâce à l'apport de financements publics de la Confédération et du Canton venant en complément de fonds privés.

- **Mise en œuvre de la LRDBHD**

La nouvelle loi sur la restauration, les débits de boisson, l'hôtellerie et les divertissements est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les établissements et personnes concernés par son champ d'application ayant jusqu'au 31 décembre 2016 pour se conformer à ses nouvelles exigences. AgriGenève, en collaboration avec AgriAccueil, a organisé une séance d'information à l'intention des agriculteurs concernés en présence du Directeur du Service du commerce. A la suite de cette demi-journée d'information, une réunion a eu lieu au Service du commerce pour tenter de répondre à certaines interrogations, notamment celles liées à la reconnaissance du brevet de paysanne pour certains modules de la patente. Une réponse devrait nous être livrée durant le premier semestre 2017.

- **Groupe de travail faune**

Le groupe de travail faune, qui rassemble des représentants de l'Etat et des organisations professionnelles genevoises, s'est réuni une fois en 2016 pour tirer un bilan complet des dégâts de faune durant l'année écoulée.

- **Prix de l'eau**

Fin 2014, les SIG mettaient fin à la convention sur le prix de l'eau passée avec AgriGenève dans les années 90, ce qui impliquait une augmentation de prix de l'ordre de 15% au 1^{er} janvier 2015. AgriGenève a obtenu un moratoire sur cette augmentation pour les années 2015 et 2016. En décembre 2016, une réunion organisée sous l'égide du DETA, a permis à AgriGenève de prendre connaissance d'une nouvelle tarification proposée par les SIG. Des discussions doivent encore avoir lieu début 2017 pour finaliser le projet. La nouvelle tarification pourrait donc entrer en vigueur dès le second semestre 2017.

- **Volailles GRTA**

Initiée par AgriGenève, le développement d'une filière de volailles GRTA, à destination de la restauration collective et du commerce de détail, a vu son aboutissement en 2016 par la mise en fonction de deux halles d'élevage, une à Jussy chez Christophe Chenevard et l'autre à Satigny chez la famille Grolimund. Le 28 septembre, cette filière en circuit court a été formellement inaugurée lors d'une conférence de presse à Satigny.

- **Extension du TCOB**

En juillet 2013, AgriGenève avait fait opposition auprès du Département fédéral des transports à une compensation de nature forestière. Le Canton souhaitait en effet compenser, mètre pour mètre, la haie d'environ 5'500 m² qui sépare la route de Chancy du P+R de Bernex. A noter que tant la haie que le P+R sont en zone agricole. Cette haie devra en effet être rasée à terme pour permettre l'extension du tram 14 jusqu'à Vailly. Après plusieurs séances de négociation, il a été décidé qu'une compensation « qualitative » serait entreprise, hors de la surface agricole utile. Le comité d'AgriGenève a dès lors décidé de lever son opposition. Malgré le fait qu'un protocole d'accord ait été passé entre l'Etat et AgriGenève, l'OFEV s'est opposé à cette compensation qualitative. Une nouvelle séance de conciliation doit avoir lieu avec le DETA début 2017 pour régler ce différend.

- **Commission de la biodiversité**

Deux séances ont été organisées entre AgriGenève et des membres de la commission de la biodiversité. Il s'agit, pour AgriGenève, de transmettre le point de vue de l'agriculture genevoise sur des thématiques liées à la nature et d'étudier des axes de travail transversaux.

- **Barreau routier de Montfleury**

Cet aménagement routier consiste à relier la ZIMEYSA, dont l'extension prévoit 10'000 emplois supplémentaires (ZIMEYSAVER), avec une future demi-jonction autoroutière à la hauteur de la route du Canada. L'aménagement routier sera situé sur la plateau de Montfleury et impactera fortement l'activité agricole de cette zone. AgriGenève accompagne un groupe d'agriculteurs dans leurs démarches en vue de la préservation de leurs intérêts.

- **Enquête publique sur l'extension de la ZI de la Pallanterie**

AgriGenève a pris part à cette enquête publique qui impactera la zone agricole pour 5,5 hectares dont les deux tiers sont en surface d'assolement. Nous avons demandé que des compensations soient prévues pour les agriculteurs touchés par cette mesure d'aménagement. Nous avons également soutenu l'idée de créer un parking souterrain ou un silo qui devrait absorber les 1'000 places planifiées pour les employés de la future zone dans le but de préserver des surfaces qui pourraient être dédiées à d'autres activités.

4.3.3 Dossiers régionaux

- **ULCA**

AgriGenève prend part aux activités de l'Union Lémanique des Chambres d'Agriculture (ULCA). Cette plateforme, émanation du Conseil du Léman, permet à échéance régulière aux Chambres d'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, des cantons de Vaud, du Valais et de Genève de débattre de thématiques communes et de développer des projets. Actuellement, la présidence de l'ULCA est assurée par la Haute-Savoie.

- **Groupe agricole du Grand Genève**

Le groupe agricole du Grand Genève, formé de représentants de l'agriculture de l'Ain, de la Haute-Savoie, du canton de Vaud et de Genève, a repris du service en 2016.

Plusieurs fiches actions (110, 111 et 112) ont été remaniées afin de les intégrer dans le troisième projet d'agglomération. Plusieurs pistes ont été envisagées pour la suite du groupe agricole du Grand Genève, notamment une étude de communication ainsi qu'une mise à jour du cahier 13-25 sur l'utilisation du sol agricole.

- **Forum d'agglomération**

Suite à l'institution du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT), présidé par le Conseiller d'Etat François Longchamp, un *Forum d'agglomération* a été mis sur pied. Il exerce sa fonction en déposant des saisines à l'intention du Président du GLCT et est consulté sur des questions relatives au Projet d'agglomération. Ce forum compte 75 membres

représentants de la société civile ; il est structuré en trois collèges représentant les volets du développement durable, soit un collège économie, un collège social et culturel et un collège environnement. C'est dans ce dernier collège qu'AgriGenève est représentée.

▪ **L'agriculture Romande sous la loupe**

AGORA a publié une étude nommée « Stratégies d'avenir pour une agriculture romande dynamique ». Cette étude, à laquelle ont contribué plusieurs agriculteurs genevois, a été réalisée par la HAFL (Zollikofen) et porte sur une analyse de vingt exploitations-types représentatives des principales branches de production. L'étude est disponible sur le site d'AGORA à l'adresse www.agora-romandie.ch

▪ **Rencontres Est-Ouest**

AgriGenève a organisé les rencontres Est-Ouest en 2016. C'est ainsi qu'une délégation d'une quarantaine de représentants d'organisations agricoles de Suisse, d'Autriche, d'Allemagne et de France ont été reçus à la fin du mois d'août. AgriGenève a montré à ses hôtes, durant trois jours, différentes facettes de Genève : la Genève agricole, la Genève internationale et une approche historique des institutions de la République.

4.3.4 Main-d'œuvre

▪ **Séance d'information main-d'œuvre 2016**

Le 21 janvier, une séance d'information a été organisée à l'intention de nos membres employeurs. Une quarantaine de participants ont eu l'occasion de prendre connaissance des modifications entrées en vigueur au 1^{er} janvier en matière d'assurances et de main-d'œuvre.

▪ **Libre circulation des personnes**

Aucune demande pour des extras européens ne peut être déposée. La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014 s'est traduite par l'adoption d'une loi d'application, dite « *Préférence indigène allégée* » votée par les Chambres en décembre qui permet de préserver les Accords passés entre la Suisse et l'UE. Il s'agit d'un système en trois étapes : la première demande que des mesures soient prises pour favoriser l'intégration du potentiel de main-d'œuvre indigène. La seconde veut, qu'à partir d'un certain seuil de chômage qu'il fixe lui-même, le Conseil fédéral puisse introduire une obligation pour les employeurs de communiquer les postes vacants aux offices régionaux de placement. Cette obligation ne sera pas générale, mais concernera des régions et des professions en particulier. La troisième entre en force si l'immigration en provenance de l'Union européenne dépasse un certain niveau sur le plan régional ou national et en cas de problèmes économiques ou sociaux importants. Le Conseil fédéral peut alors prendre des « *mesures correctives* ». Toutefois ce dossier n'est pas totalement clos puisque le peuple devra se prononcer sur l'initiative « Sortons de l'impasse, renonçons à rétablir des contingents d'immigration » (initiative RASA) et du contre-projet que le Conseil fédéral a décidé de lui opposer.

▪ **Conditions de travail des ouvriers agricoles**

AgriGenève a été auditionnée le 8 février 2016 par la CRCT qui désirait, conformément à son mandat, procéder à des modifications des contrats-types de l'agriculture et de l'horticulture. Toutefois, au regard des arguments invoqués par la profession et par un appui du Conseiller d'Etat Luc Barthassat, aucune modification n'a été effectuée. Le 8 novembre, une nouvelle séance organisée par la CRCT a eu lieu en présence des syndicats ouvriers. La CRCT souhaite que nous dialoguions avec ces derniers en vue de l'établissement de conventions collectives de travail. Notre position n'a pas changé : des conventions collectives sont envisageables mais à la seule condition qu'elles aient une portée nationale. AgriGenève rencontrera les syndicats ouvriers durant le premier semestre 2017 pour en discuter.

▪ **Cotisations sociales en France**

2016 débute mal en matière d'emploi de main-d'œuvre étrangère. En effet, les mises à jour apportées à l'accord sur la libre circulation des personnes et plus particulièrement celles du règlement 465/2012 qui traite de la coordination des systèmes de sécurité sociale pour les personnes qui travaillent dans deux ou plusieurs pays, sont applicables pour la Suisse depuis le 1^{er} janvier 2015. Ces dispositions touchent tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture, qui emploie des ressortissants de l'UE pour des durées déterminées ou des temps partiels. Il en résulte que les employeurs qui engagent du personnel originaire de l'UE qui a ou

a été au bénéfice de prestations sociales dans leur pays de résidence, même pour quelques euros, devront s'acquitter de l'entier des charges sociales du pays concerné. Pour la France, seul pays qui applique ces nouvelles règles, les charges dont on parle ici peuvent dépasser les 60% du salaire brut. Courant mai, le groupement transfrontalier européen a obtenu un moratoire sur l'application de l'Accord franco-suisse de 2006, mettant ainsi un terme provisoire à ce dossier.

▪ **Nos prestations**

Durant l'année écoulée, AgriGenève a fourni à ses membres un soutien administratif et un appui pour les dépôts de demandes de permis de travail et d'autorisations de séjour ainsi qu'un service d'édition de fiches salaires pour employés agricoles (voir § 4.4.1).

▪ **Collaboration avec la NODE**

Au 1^{er} janvier 2016, une quarantaine de membres d'AgriGenève sont affiliés à la NODE AVS.

4.3.5 Conseils juridiques

Les consultations juridiques gratuites pour nos membres se poursuivent un lundi sur deux, dans les locaux d'AgriGenève, sur rendez-vous téléphonique pris au secrétariat. Leur durée est en principe d'un quart d'heure.

Durant l'année 2016, Me Marie-Flore DESSIMOZ a donné trente-six consultations dans nos locaux et à son bureau, ainsi qu'une bonne trentaine de consultations par e-mail et par téléphone. Les questions de nos membres trouvent souvent des réponses ou des conseils immédiats. Certaines situations nécessitent par contre une étude plus approfondie des documents, ainsi que des vérifications, qui dépassent largement le temps imparti. Les problèmes de main d'œuvre, les constructions en zone agricole, les gravières, les remblais, le bail à ferme et les problèmes de partage sont régulièrement traités.

Me Marie-Flore DESSIMOZ a également conseillé AgriGenève dans ses activités pour les membres, en particulier sur les cotisations sociales des travailleurs frontaliers et saisonniers, ainsi que dans le cadre de sa restructuration.

4.3.6. Brunch du 1^{er} août



Cette traditionnelle manifestation avait lieu cette année pour la 24^{ème} fois consécutive. Cinq brunchs du 1^{er} août ont été organisés dans des exploitations du canton. Accueillant de 100 à 400 personnes, ils ont permis à 1'350 bruncheurs de découvrir une ferme et de déguster des produits du terroir.

AgriGenève souhaite encourager les exploitants qui se lancent dans ce projet à caractère promotionnel. Les démarches ont été faites pour que chaque organisateur reçoive un dédommagement de la part de l'OPAGE.

D'autre part, pour que cette manifestation puisse se réaliser, une coordination nationale et régionale est nécessaire. C'est ainsi qu'AgriGenève a joué son rôle de relais tant au niveau des inscriptions des fermes participantes que sur le plan de la promotion. AgriGenève s'est chargée d'aiguiller les nombreux appels téléphoniques des personnes souhaitant s'inscrire pour passer du temps à la ferme en ce jour de fête nationale.

4.4 Services

4.4.1 Assurances et main-d'œuvre

En 2016, notre collaboration dans le secteur des assurances s'est poursuivie avec la Société d'assurance dommage (SAD) pour l'assurance accident (LAA) et avec la Fondation rurale de

prévoyance professionnelle (FRPP) pour le 2^{ème} pilier (LPP). L'assurance obligatoire des soins (AOS) est réglée par un contrat passé avec la caisse-maladie AVENIR et l'assurance indemnité journalière (IJ) demeure chez Philos. Une dizaine d'employeurs horticoles sont aussi affiliés à la CSS pour l'assurance indemnité journalière ainsi que pour l'assurance accident.

- **Assurance accident**

En 2016, 222 membres d'AgriGenève sont au bénéfice d'un contrat d'assurance accident en faveur de leur personnel.

- **Assurance obligatoire des soins**

En 2016, les membres d'AgriGenève intéressés sont affiliés au contrat d'assurance obligatoire des soins en faveur de leur personnel auprès du Groupe Mutuel.

- **FRPP**

Quelque 199 employeurs ont fait appel à ce service de 2^{ème} pilier pour leurs employés.

- **Chèque emploi**

Le service Chèque emploi se charge des démarches administratives liées à l'embauche d'employés de moins de trois mois, offre une couverture d'assurance et édite des fiches de salaire. Ce service a été sollicité, en 2016, par 22 employeurs qui s'y sont inscrits pour 109 employés. Nous relevons avec satisfaction que ce service est de plus en plus demandé et apprécié des employeurs.

- **Autorisations de travail**

En 2016, le service main-d'œuvre a été mandaté pour traiter 21 permis L, B et G ainsi que 60 autorisations de séjour de courte durée (moins de 90 jours par an).

- **Fiches salaires**

En 2016, l'établissement des fiches de salaire pour le personnel agricole, par AgriGenève, a été sollicité par 82 employeurs pour environ 219 employés.

- **AgriTOP**

Les membres employeurs d'AgriGenève sont automatiquement affiliés à la solution de branche AgriTOP. En contrepartie, un certain nombre de cours doivent être suivis. Une cotisation de CHF 80.00 par année est prélevée pour la couverture des frais administratifs d'AgriTOP. Pour rappel, la solution de branche AgriTOP permet de remplir les exigences de la directive CFST N° 6508 qui date de 1996.

4.4.2 Comptabilité et gestion

- **Activités de comptabilité et fiscalité**

Comme par le passé, les activités principales de ce secteur se sont concentrées sur l'encadrement des agriculteurs dans l'établissement de leurs comptabilités. C'est ainsi qu'un peu plus de 80 comptabilités ont été bouclées par nos services pour l'exercice 2015 ainsi que plus de 70 déclarations fiscales.

Par ailleurs, certains exploitants ont bouclé l'exercice 2015 avec le nouveau logiciel WinBIZ qui devra à terme remplacer le logiciel AgroTwin.

- **Activités de gestion**

Des conseils en matière de changement d'orientation, de reprise d'exploitation ou de forme de collaboration se concrétisant généralement par la constitution de contrat d'association ont également été dispensés en regard de la législation relative à la LDFR, la LBFA et à l'ordonnance sur les paiements directs (OPD).

D'autres prestations de services ont porté sur l'établissement de demandes de crédit d'investissement dans le cadre des mesures fédérales (aide initiale) ou de la nouvelle loi cantonale sur la promotion de l'agriculture. Dans une majeure partie de ces cas, il s'avère nécessaire d'effectuer un budget d'exploitation. Plusieurs budgets ont ainsi été établis courant 2016.

Des calculs d'indemnités de cultures pour divers cas de figure relatifs à des surfaces agricoles ont également été établis.

Relevons, par ailleurs, notre participation au groupe intercantonal de gestion regroupant un représentant de chaque canton romand et permettant de coordonner les activités relatives à ce secteur.

4.4.3 Technique

La majeure partie des prestations privées concerne la clôture des dossiers PER 2016. En 2016, 103 dossiers ont été traités directement par AgriGenève, dont certains ont parfois été modifiés plusieurs fois. A ceci, il faut rajouter environ 135 exploitations qui remplissent elles-mêmes le dossier PER à l'aide du fichier Vagri complété par AgriGenève sur la base du fichier d'Agridea.

D'autres activités privées ont également été effectuées. Des calculs d'indemnités pour divers types de dégâts aux cultures ont également été réalisés.

4.5 Vulgarisation et formation continue

Les activités se perpétuent au plan cantonal par les prestations offertes aux CETA comme les visites de cultures en grandes cultures, les visites avec les groupes viticoles, les séances d'actualisation agricole et viticole, par l'organisation de grands événements, par des groupes d'intérêt, par des conseils individuels à nos membres affiliés, par la rédaction d'articles pour le journal « Agri » et par la participation à la rédaction de fiches techniques d'Agridea.

Le service technique d'AgriGenève continue d'être présent dans différents groupes de travail romands. Ainsi, un conseiller participe au « Groupe Culture Romandie » ainsi qu'au « groupe de travail sur les couverts végétaux », dirigés tous deux par Agridea.

Depuis 2009, AgriGenève a développé ses activités sur des axes prioritaires, l'objectif étant de mieux répondre aux besoins et demandes de la pratique.

L'axe agriculture de conservation se développe bien. Les nombreux essais menés dans ce domaine permettent d'affiner les techniques.

L'axe agriculture biologique continue sa progression contenue mais régulière.

L'axe optimisation des intrants continue d'évoluer. Cet axe est important pour suivre l'évolution de la sélection variétale dans les céréales. Des essais sont en cours avec des engrais et laissent entrevoir un certain potentiel d'amélioration pour le futur. La problématique des teneurs en protéines des blés panifiables est intégrée dans les groupes intrants et l'agriculture de conservation. Un important travail est aussi réalisé pour la filière orge brassicole.

4.5.1 Grandes cultures, activités des CETA

Les visites de cultures sont organisées de mars à mai, une fois tous les 15 jours dans chaque groupe de vulgarisation ou CETA. Au total, 35 visites ont été organisées tout au long de la saison par les deux techniciens d'AgriGenève.

Durant les visites de cultures, les thèmes suivants ont été traités :

- Situation météorologique
- Adaptation des pratiques culturales en fonction de la nouvelle politique agricole
- Connaissance des ravageurs, maladies et mauvaises herbes
- Soins aux cultures : applications des engrais (fertilisation des céréales avec la méthode du bilan et des colzas avec la méthode du CETIOM) et phytosanitaires
- Contrôle du désherbage avec la mise en pratique de la stratégie anti-résistance mise en place par AgriGenève
- Gestion de la fertilisation de fin de cycle des blés panifiables pour répondre à la problématique des protéines
- Contrôle des ravageurs et maladies et évaluation des risques

CETA	Visite de cultures	Séances d'hiver	Séances d'été	Total
Bardonnex / Lully	5	1	1	7
Champagne-Sud / Nord	5	1	1	7
Jussy / Vandoeuvres	5	1	1	7
Meinier	5	1	1	7
Dardagny / Russin	5	1	1	7
Meyrin / Peney / Satigny	5	1	1	7
La Bâtie	5	1	1	7
Totaux	35	4	4	49

Les séances d'actualisations agricoles d'hiver, au nombre de 4 et organisées début février ainsi que les séances d'été, au nombre de 4 et organisées mi-août, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Assortiment variétal des cultures de printemps
- Nouveautés phytosanitaires
- Toxicité humaine des produits de traitements
- Stratégie anti-résistance méligèthes et vulpin 2016
- Actualité de la PA
- Actualité du projet paysage
- Limites et possibilités d'accueil des remblais sur terres agricoles
- Quelques pistes pour le tournesol sans herbicide
- Fumure et désherbage en agriculture biologique
- Zoom sur quelques points économiques
- Retour sur la campagne 2015-2016 / Enquête rendement 2016
- Résultats de l'essai variétal orge 2015-2016
- Recommandations variétales pour les semis d'automne
- Orge brassicole
- Gestion des graminées : zoom sur les différents herbicides anti-graminées
- Optimisation de la pulvérisation : volume de bouillie et utilisation d'adjuvants
- Colza associé : résultats et préconisations 2016-2017
- Le semis sous litière : itinéraires techniques
- Calendrier dossier PER et Acorda

4.5.2 Activités des groupes viticoles (collaboration SPDA / AgriGenève)

Les séances d'hiver, au nombre de quatre, ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Protection des végétaux
 - Présentation des nouveautés phytosanitaires et PER 2016 ;
 - Suzukii : état des lieux à Genève et en Suisse : stratégie 2016
 - Dossier Moon
 - Flavescence dorée : rappel et point de situation
 - Divers
- Dégustation
 - Présentation de quelques nouveaux cépages (IRAC et MRAC).

Les groupes viticoles sont au nombre de 5 :

**Dardagny, Russin, la Bâtie
Satigny
Arve et Lac**

**Bernex, Lully
Soral (Champagne)**

Les séances de terrain, au nombre de 2 pour chaque groupe, sont organisées durant le printemps. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Point météo et phénologie de la vigne
- Stratégie anti-mildiou et anti-oïdium avec les modèles de prévisions.
- Etudes des plans de traitements bios.
- Questions diverses des vigneron

4.5.3 Essais et suivis phytosanitaires

Les essais suivants ont été mis en place et conduits par AgriGenève :

- Essai variétal orge d'automne, Satigny
- Essai variétal de tournesol, Malval
- Essai optimisation du glyphosate, Aire-la-Ville
- Essai couverts végétaux longs et soja en semis direct, Laconnex
- Essai colza associé en semis direct, Aire-la-Ville
- Essai colza associé en semis direct, Meinier
- Essai blé associé en semis direct, Aire-la-Ville
- Suivi soja double culture en semis direct, Meinier

Les suivis phytosanitaires suivants ont été mis en place et conduits par AgriGenève :

- Contrôle du développement des maladies et ravageurs du blé et de l'orge, Satigny et Collex-Bossy (collaboration SPP)
- Contrôle du vol des ravageurs du colza de printemps et d'automne, Mategnin, Satigny, Versoix (collaboration SPP et DGA)
- Contrôle du vol de la tordeuse du pois (collaboration SPP et DGA)

4.5.4 Groupes d'intérêts et projets

- **Orge brassicole** : le Cercle des Agriculteurs a sollicité AgriGenève pour mettre en place une filière de production d'orge brassicole. Les premiers essais ont été conduits en 2012 et 2013 avec 4 exploitants et une dizaine d'hectares. 2014 et 2015 furent marqués par le passage à une vitesse supérieure avec une vingtaine de producteurs et plusieurs dizaines d'hectares d'orge brassicole. En 2016, une cinquantaine d'hectares ont de nouveau été mis en culture. Tout comme en 2014 et 2015, la qualité de la récolte n'est pas encore totalement satisfaisante. La problématique vient de la maîtrise de l'azotage qui influence fortement la teneur en protéine dans le grain. Compte tenu des résultats de 2014 et 2015, une nouvelle stratégie de fumure a été mise en œuvre en 2016. Des analyses de reliquats azotés en sortie d'hiver réalisées par un technicien d'AgriGenève permettent de piloter plus précisément la fertilisation des orges.
- **Agribio** : le groupe s'est réuni cinq fois durant l'année avec des thèmes divers pour chaque rencontre. Des informations techniques ont été données aux exploitants avec des parcelles à problèmes, en partenariat avec le FiBL et plusieurs modalités ont été testées durant l'année. Un essai de longue durée a été lancé concernant les sous-semis en agriculture biologique en collaboration avec un agriculteur genevois. Le projet de la ferme de Mapraz, piloté par Agridea, a permis en concertation avec un technicien d'AgriGenève, de présenter une culture de millet, très demandée par le marché bio suisse, attirant de nombreuses personnes lors d'une visite de culture. Le groupe d'intérêt bio attire beaucoup d'agriculteurs et des personnalités du bio en Suisse, avec un taux de participation de plus en plus élevé. Plusieurs agriculteurs non-bio sont venus à la rencontre du groupe et de nombreux conseils de reconversions ont été dispensés. Les agriculteurs bio continuent de relever le défi de cultiver en limitant l'utilisation du labour dans les grandes cultures et en affinant leur technique, notamment pour la gestion des adventices. Les cultures associées sont de plus en plus mises en avant, ainsi que les sous-semis dans les cultures et divers projets sont en cours pour l'année suivante. Les exploitants ont été conviés à divers événements bio dans la région, notamment la première Foire agricole bio romande et des liens se créent au-delà des frontières cantonales.
- **Non labour et agriculture de conservation** : suite à la création en 2009 d'un groupe d'intérêt sur le non labour, différentes actions sont menées pour sensibiliser les exploitants à la

possibilité d'abandonner la charrue et accompagner ceux ayant franchi le cap du semis direct. Pour cela, chaque année depuis 2010 plusieurs essais sont conduits sur la commune d'Aire-la-Ville et de Meinier. Des visites sont organisées pour présenter les essais aux adhérents. Les essais portent, entre autres, sur le choix des couverts végétaux, la fertilisation localisée et les associations de plantes. Certaines parcelles et exploitants commencent à avoir quelques années de recul. Pour cette raison, lors des visites, l'accent est de plus en plus mis sur l'observation de ces parcelles et le retour d'expérience des agriculteurs. Dans le cadre du groupe, un technicien réalise également des suivis de parcelles particuliers chez les exploitants concernés du canton.

Enfin, les exploitants sont fréquemment conviés à se rendre à des événements en lien avec cette thématique hors du canton et en France. Cette année, la journée d'hiver du groupe a été l'occasion de recevoir un spécialiste européen sur l'agriculture de conservation pour réaliser un tour des différentes parcelles. Pour synthétiser les résultats des différents essais et pour optimiser leur vulgarisation, des documents techniques ont été édités (guide des couverts végétaux, guide des colzas associés). Chaque année, ils sont mis à jour, distribués lors des séances et consultables sur notre site internet. En 2016, ce sont près de 800 ha qui ont été récoltés après avoir été semés en semis direct sous couvert. Avec la nouvelle politique agricole, de plus en plus d'exploitants souhaitent se rapprocher de cette technique. Le technicien d'AgriGenève en charge de ce dossier réalise donc un suivi technique spécifique pour accompagner les exploitants dans cette démarche.

- **Optimisation des intrants** : suite au paiement à la protéine de la classe des blés top, une campagne d'encadrement à grande échelle a été mise en place. Les producteurs ont ainsi pu bénéficier d'un conseil quasi en temps réel pour adapter la fumure azotée des blés. Durant l'année 2016, en concertation avec le Cercle des Agriculteurs de Genève, un important travail a été réalisé pour mettre en place un nouveau système de paiement du blé panifiable. L'objectif est d'inciter les agriculteurs à semer les variétés dont le marché a besoin et à les conduire pour obtenir une qualité convenable. Un nouveau thème a aussi été abordé, l'optimisation de la pulvérisation. L'objectif de la technique est de modifier ses pratiques de pulvérisation pour augmenter l'efficacité des traitements. Cela permet et passe bien souvent par une réduction du volume d'eau utilisé. Par la suite, il est aussi possible de diminuer les quantités de matières actives utilisées. Le spécialiste français de la technique est venu réaliser un cours en mars 2016. Un essai sur le glyphosate a également été mis en place par AgriGenève. Une vingtaine d'agriculteurs ont commencé à adopter la technique.

4.5.5 Visites et événements spécifiques

- Le 21 janvier, deux exploitants et un technicien se sont rendus à l'assemblée générale de Swiss No Till à Gampelen.
- Le 15 mars, le spécialiste français de la pulvérisation bas volume, M. Vincent Franquet, est venu présenter la méthode. Quatorze exploitants genevois ont pu assister au cours durant une journée.
- Le 25 mai, à la demande du CETA de Meyrin, des profils de sol ont été réalisés en collaboration avec l'HEPIA et présentés aux 11 agriculteurs présents.
- Le 14 septembre, la quatrième séance d'hiver pour les participants au groupe d'intérêt sur le non labour et l'agriculture de conservation a eu lieu. Ce fut l'occasion de recevoir un spécialiste européen et de faire un bilan sur l'évolution de la technique en abordant les réussites mais aussi les échecs de chacun. Onze exploitants genevois étaient présents et différentes parcelles ont été visitées durant la journée.
- Le 18 septembre, deux exploitants et un technicien se sont rendus dans une ferme en semis direct sous couverts chez Vincent Chabroud à Toussieu (Rhône, France).
- Le 3 novembre, une demi-journée de visites de parcelles en semis direct et d'essais sur le non labour et l'agriculture de conservation ont eu lieu. Au total, sept exploitants présents ont pu observer des parcelles conduites depuis 6 ans en semis direct sous couverts. Les différents travaux et résultats sur ces techniques innovantes ont également été présentés (couverts végétaux dans le contexte genevois, cultures associées...)

4.5.6 Agriculture bio

En 2016, le bio continue toujours à progresser sur le canton (7 nouvelles exploitations en 1^{ère} année de reconversion dès janvier 2017) et plusieurs autres ont fait les démarches nécessaires pour une inscription future. AgriGenève poursuit les visites de cultures et ses collaborations avec les différents acteurs nationaux (FiBL, AGRIDEA, Bio Suisse, Bio Genève).

Cinq visites de cultures ont été menées avec une participation moyenne d'une dizaine de participants (exploitants genevois en bio, en reconversion ou en non-bio et divers acteurs du bio). Parmi ces visites, une a eu lieu avec AGRIDEA et s'est concentrée sur la culture du millet.

Durant les autres visites, nous avons traité en particulier des nouveautés dans le cahier des charges bio, des nouvelles variétés recensées, des nouvelles cultures recherchées, différentes stratégies de lutte contre les indésirables et des engrais verts pour optimiser la fumure et la lutte des adventices. Cette dernière thématique devient de plus en plus centrale dans la réflexion de l'agriculture biologique et un essai a été mis en place en 2016 sur ce thème. Cet essai de longue durée met l'accent sur les espèces de sous-semis dans les cultures sarclées de printemps.

AgriGenève est engagée dans la « Coordination de l'expérimentation et de la formation technique en agriculture Bio sur le canton de Genève (CoGEBIO) » créée en 2012 et qui rassemble les différents partenaires genevois actifs dans l'agriculture biologique (autorités cantonales, vulgarisation, recherche, associations et enseignement). Une journée technique sur la thématique de la gestion des adventices a été organisée par la CoGEBIO à Lullier, attirant un grand nombre de personnes. Nous participons également au groupe de travail bio piloté par AGRIDEA et composé des conseillers bio romands et tessinois, ainsi qu'à l'atelier grandes cultures biologiques dirigé par le FiBL.

En 2016, AgriGenève a été mandatée pour reprendre le secrétariat et la coordination de l'association Bio Genève participant encore plus activement à la vulgarisation agricole biologique.

4.6 Nature, paysage et agriculture

La nouvelle PA 2014-2017 a suscité de nombreuses questions au sujet des contributions à la biodiversité et à la qualité du paysage. Ces trois réseaux agro-environnementaux OQE (La Bâtie, Jussy-Presinge-Puplinge et Bernex) initiés en 2012 et 2013 sont suivis régulièrement par AgriGenève, notamment via l'AG et quelques séances complémentaires. De plus, un nouveau réseau OQE a été initié dans la région de Troinex-Veyrier.

AgriGenève participe à la plateforme « Réseau écologique » romande. Enfin, plusieurs conseils techniques auprès des membres dans le domaine des surfaces de promotion de la biodiversité ont été apportés durant l'année et de nombreuses informations sur le pilier « biodiversité » de la nouvelle PA 2014-2017 ont été données. Le reste du canton (Champagne, Mandement et Plaine de l'Aire) ont initié de manière privée des réseaux en 2015.

AgriGenève a mené à bout un important projet pour l'ensemble des agriculteurs genevois en 2014 afin de participer au projet de qualité du paysage proposé par l'OFAG. Actuellement, environ 200 exploitations se sont inscrites à ce projet avec un panel actuel de 18 mesures retenues. AgriGenève participe encore activement aux séances du comité et à la diffusion de ce projet en prodiguant des conseils individualisés à divers agriculteurs.

4.7 Organisations administrées par AgriGenève

4.7.1 AGRI-PIGE

En 2016, l'Association genevoise des paysans et paysannes pratiquant la production intégrée comptait 256 membres agriculteurs, maraîchers et/ou viticulteurs. D'autre part, AGRIPIGE a été mandatée pour contrôler 65 exploitants de zone franche pour les PER végétales.

Cette année fut marquée par l'accréditation individuelle d'AGRIPIGE obtenue le 1^{er} août 2016 avec le numéro SIS 0179. L'Association continue à être engagée dans une démarche qualité qui définit son mode de fonctionnement en garantissant le respect des notions d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité. Ses domaines d'activités liés à l'accréditation ISO 17020 sont

les contrôles de droit public fédéraux et cantonaux (principalement ceux figurant dans l'ordonnance sur la coordination des contrôles OCCEA), ainsi que certains contrôles labels pour lesquels elle a reçu un mandat.

Le bureau et le comité d'AGRI-PIGE se sont réunis à 12 reprises pour aborder notamment les thèmes suivants :

- Décision sur les demandes d'adhésion
- Etat et suivi des comptes (bilan et budget, débiteurs)
- Perspectives et organisation des contrôles
- Accréditation individuelle d'AGRI-PIGE
- Conventions avec les différents acteurs
- Bilan des contrôles PER, données de structures et SPB, efficacité des ressources, PLVH et paysage 2016

La FOCAA (Fédération d'organisations de contrôles agricoles et alimentaires) constituée, entre autres, d'AGRI-PIGE, a examiné principalement les thématiques suivantes :

- Accréditation de chaque organisation de contrôle cantonale
- Adaptation du système qualité
- Actualisation des check-lists et des aides pour les contrôleurs
- Planification et gestion des formations contrôleurs
- Comptes et budget

Au sein de la PIOCH (Groupement pour la Production Intégrée dans l'Ouest de la Suisse), les sujets ci-dessous ont été traités :

- Elaboration du feuillet des règles techniques et des fiches PER
- Information de l'OFAG
- Diverses consultations

Contrôles 2016

Afin de limiter les dérangements sur les exploitations et de minimiser les frais, AGRI-PIGE s'efforce de coordonner au mieux les différents mandats (publics et privés) qui lui ont été confiés.

	<i>Nombre d'exploitations</i>	<i>Contrôles sur le terrain</i>	<i>Contrôleurs actifs</i>
PER secteur agricole	276	71	20
PER secteur maraîcher	43	5	20
PER secteur viticole	145	38	10
PER couverture du sol	285	79	8
Efficacité des ressources	98	29	6
Paysage	181	63	5
PLVH	43	6	6
SwissGAP	30	12	3

4.7.2 Secrétariat administratif de la CFA et coordination des expertises

Le mandat du secrétariat administratif de la Commission Foncière Agricole (CFA) a été assuré durant toute l'année par AgriGenève.

Durant cette année, la CFA a enregistré 120 nouveaux dossiers. Elle a siégé 12 fois et a rendu 143 décisions, dont :

- 1 pour un dossier enregistré en 2011
- 6 pour des dossiers enregistrés en 2014
- 34 pour des dossiers enregistrés en 2015
- 102 pour des dossiers enregistrés en 2016

58 décisions ont approuvé des rapports d'expertise en valeur de rendement.

Au 31 décembre 2016, il y a 36 dossiers ouverts, dont :

- 7 dossiers en attente d'une décision de l'Office des Autorisations de construire ;
- 5 dossiers d'expertise en valeur de rendement, dont un est suspendu ;
- 3 dossiers faisant l'objet d'un recours à la Cour de Justice, chambre administrative ;
- 1 dossier faisant l'objet d'un recours au Tribunal fédéral.

De ces 36 dossiers, 1 a été enregistré en 2009 (délai de revente en 2019), 1 en 2010, 1 en 2011, 1 en 2014, 2 en 2015 et les autres ont été ouverts cette année.

4.7.3 IVVG



Le comité de l'IVVG est composé des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Représentation
Cramer	Robert	Président
Barthassat	Olivier	Encavage hors canton
Crétegny	Willy	AGVEI
Dunand / Bosseau	Raphaël / Bernard	AGVEI
Hutin	Emilienne	AGVEI
Maigre	Dominique	AVIGE
Meyer-Dos Santos	Esther	AVVGE
Mistral	Frédéric	AGVEI
Penet	Marc	AVCG
Rochaix	Fabian	AVVGE
Wegmüller	Patrick	AVCG
Vulliez	Bernard	Encavage Genève
Wiederkehr	Martin	Encavage Genève

Les représentants de l'IVVG dans les différentes organisations professionnelles sont les suivants :

Organisation	Titulaire	Suppléant(e)
FSV	Dominique Maigre	Emilienne Hutin
IVVS	Martin Wiederkehr	Dominique Maigre
	Willy Crétegny	Bernard Vulliez
OPAGE	Raphaël Dunand	-
VITISWISS	Raphaël Dunand	-

Durant l'exercice écoulé, le comité de l'IVVG s'est réuni à 4 reprises et a traité ou été informé des dossiers suivants :

- **Comptes 2015, budget 2016 et préparation de l'assemblée générale** : le comité a pris connaissance et préavisé sur les comptes et le budget et a préparé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 13 avril 2016.
- **Modification de la législation viticole cantonale** : durant l'exercice 2015, des propositions communes ont été trouvées pour la majorité des dispositions prévues par la révision du RVV. La question de l'emploi des MCR a été soumise au vote du comité qui a décidé d'appliquer le droit fédéral, soit d'autoriser leur utilisation, étant entendu qu'elle devrait faire l'objet d'une réglementation à définir en 2016. Des rencontres avec le Conseiller d'Etat Luc Barthassat ont eu lieu. Pour finir, le Conseil d'Etat a publié le nouveau règlement sur la vigne et des vins comprenant l'interdiction de l'utilisation des MCR. Cette décision a suscité passablement de réaction au sein de la profession.
- **Autorisations de planter de nouvelles vignes** : l'IVVG est régulièrement sollicitée pour préavisé sur des demandes d'autorisations de planter de nouvelles vignes. A ce titre, elle a pris position sur quatre demandes et transmis à la DGAN son préavis. La doctrine de l'IVVG, comme elle l'a appliquée depuis sa création, est de ne pas accroître la surface du vignoble genevois et de ne préavisé favorablement que lorsqu'il s'agit de compensation pour des surfaces viticoles perdues.
- **Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)** : le secrétaire de l'IVVG a accompagné les promoteurs du projet en avril chez plusieurs vigneronnes susceptibles de saisir les mercuriales pour leur présenter le programme informatique. Pour Genève, seize vigneronnes sont inscrites et neuf saisissent ; l'objectif serait d'arriver à quinze qui saisissent. L'OSMV a organisé une séance à Changins, en présence des milieux concernés, pour faire un état des lieux de l'avancement du projet dans les différentes régions viticoles. A ce jour, l'OSMV a publié sept rapports trimestriels qui ne portent que sur les données Nilsen (grande distribution) car il n'y a pas suffisamment de données issues des mercuriales. Les statistiques utilisées permettent une approche en matière de volume et de prix. Les rapports sont consultables sur le site www.osmc.ch et sont également mis en ligne sur le site de l'IVVG www.ivvg.ch
- **Le comité a pris connaissance** des résultats du groupe de travail sur les 1^{er} Crus. Le comité a souhaité que cette question soit traitée dans le cadre des réflexions conduites sur les AOP-IGP.
- **Nouveau système AOP-IGP** : la nouvelle réglementation européenne sur les AOP-IGP initiée en France dès 2008 devrait être reprise par la Suisse à l'horizon 2022. Au sein de l'UE, un régime transitoire subsiste jusqu'en 2017. En effet, le système des AOC viticole est une exception au milieu des autres produits issus de l'agriculture qui sont sous le système des AOP-IGP. De manière à se documenter sur ce sujet d'importance, un groupe de travail a été créé par l'IVVG. Il s'est réuni à deux reprises en 2016, accompagné d'experts, de manière à avoir une bonne vue d'ensemble du dossier. Au terme de ses débats, le groupe de travail est arrivé à la conclusion qu'il fallait que la profession soit proactive sur ce dossier et que l'IVVG le prenne en main. Un courrier a été envoyé en ce sens à l'IVVG en décembre.
- **Dégâts dus au fongicide Moon** : le comité a régulièrement été informé du suivi de ce dossier qui est piloté par AgriGenève. Courant 2016, la firme Bayer a procédé au dédommagement des vigneronnes concernés, dans des proportions acceptables.
- **Situation du marché** : le comité a pris régulièrement connaissance de la situation des marchés.
- Le comité a régulièrement pris connaissance de l'avancement des dossiers traités par **les organisations faitières** via ses représentants.
- Le comité a fait des propositions de candidats pour des postes vacants à la **Commission de dégustation des AOC**.

- **Droits de production et prix de la vendange 2016** : le comité a décidé de reconduire les droits de production 2015. S'agissant des prix indicatifs pour le millésime 2016, ceux de 2015 sont reconduits et ils s'établissent comme suit :

Chasselas AOC et RxS	2.40 à 2.50 / kg
Gamay AOC	2.50 à 2.60 /kg
Vins de pays blancs	1.80 / kg
Vins de pays rouges	2.20 / kg
Autres cépages dont Gamaret	Pas de prix indicatif

Fonds viticole 2016

L'assemblée générale a décidé, le 13 avril, de maintenir les contributions de 2015, soit :

- taxe au volume de CHF 2.25/hl
- taxe à la surface CHF 235.-/ha

Site internet

Durant l'exercice écoulé, l'IVVG a régulièrement actualisé son site internet, www.ivvg.ch qui propose diverses informations utiles aux viticulteurs genevois.

4.7.4 AOVG

Suite aux décisions prises en mars 2010 sur la réorganisation des structures viticoles genevoises, l'AOVG a été mise « en dormance ». Lors de l'assemblée générale du 13 avril 2016, de nouveaux statuts ont été adoptés. La principale modification porte sur le fait que l'AOVG n'a plus besoin d'organiser une assemblée générale chaque année. Elle nomme un comité, qui a pour mission la gestion de la fortune de l'Association. Les membres ont toutefois toujours la possibilité de demander la convocation d'une assemblée générale.

4.7.5 AVIGE

En 2016, l'AVIGE s'est réunie en assemblée générale le 13 mai où elle a adopté ses comptes et son budget et pris connaissance des principaux dossiers en cours.

4.7.6 AGPU

En 2016, l'Association Genevoise des Producteurs Usagers du marché de gros a principalement planché sur des problématiques liées au fonctionnement de l'association et de la halle d'exploitation.

4.7.7 SAF Touvière

En 2016, aucune activité de ce syndicat n'a eu lieu.

4.7.8 Pôle nature et environnement

AgriGenève est membre de l'association paritaire du Pôle nature et environnement pour la formation professionnelle. Cette association, qui développe son champ d'activité aux professions de l'horticulture-paysagisme, de la floriculture, de l'agriculture, de la viticulture et des soins aux animaux, a pour buts principaux :

- D'assurer la coordination pour la surveillance et la qualité de l'apprentissage pour son pôle ainsi que la mise en œuvre des moyens de ladite surveillance
- D'engager et gérer les commissaires professionnels
- D'encourager la formation professionnelle et le perfectionnement professionnel dans les différents secteurs du pôle nature et environnement
- De promouvoir le dialogue entre les différents acteurs de la formation

L'Association travaille en étroite collaboration avec l'autorité cantonale compétente en matière de formation professionnelle, l'Association Paritaire pour la formation professionnelle UAPG-CGAS (APFP), avec les écoles professionnelles concernées, les associations professionnelles,

les instituts de formation et autres affiliations actives dans la formation du Pôle Nature et Environnement. Outre une participation aux diverses séances organisées dans le cadre du Pôle nature et environnement, AgriGenève se charge de l'administration de l'association, de la tenue de sa comptabilité et du versement des salaires des deux commissaires d'apprentissage.

4.7.9 Communauté Interprofessionnelle de la Longeole (CIL)



AgriGenève est membre de la CIL au titre de représentante des producteurs et en assure le secrétariat administratif et financier. Le secrétariat a également pour mission de gérer la facturation, le contrôle des « clips » IGP et d'organiser le travail de la commission de dégustation. La Commission de dégustation s'est réunie une fois en 2016 pour procéder aux tests organoleptiques sur des échantillons de produits prélevés dans le commerce. Ces tests sont rendus obligatoires par le manuel de contrôle de l'IGP Longeole. La Commission est composée des personnes suivantes : M. Christian Guyot, Président, Mmes Elodie Marafico et Barbara Pfenniger, MM. Claude Corvi, André Vidonne, Jérôme Estèbe, Alain Jenny, Claude Paul et Philippe Lebrun.

La CIL s'est réunie en assemblée générale le 25 mai. Le Président et le secrétaire ont participé à un audit de surveillance : il s'agit d'une obligation voulue par la législation sur les AOC-IGP et le Service d'Accréditation Suisse. Sur le plan de la promotion de la Longeole IGP, la CIL a participé à l'organisation de la Nuit de la Longeole d'Aire-la-Ville qui s'est tenue le 6 février, avec le soutien de l'OPAGE. La Longeole IGP a en outre été présentée lors de divers événements et foires, notamment au salon des Goûts et Terroirs de Bulle et aux Automnales.



4.7.10 L'école à la ferme

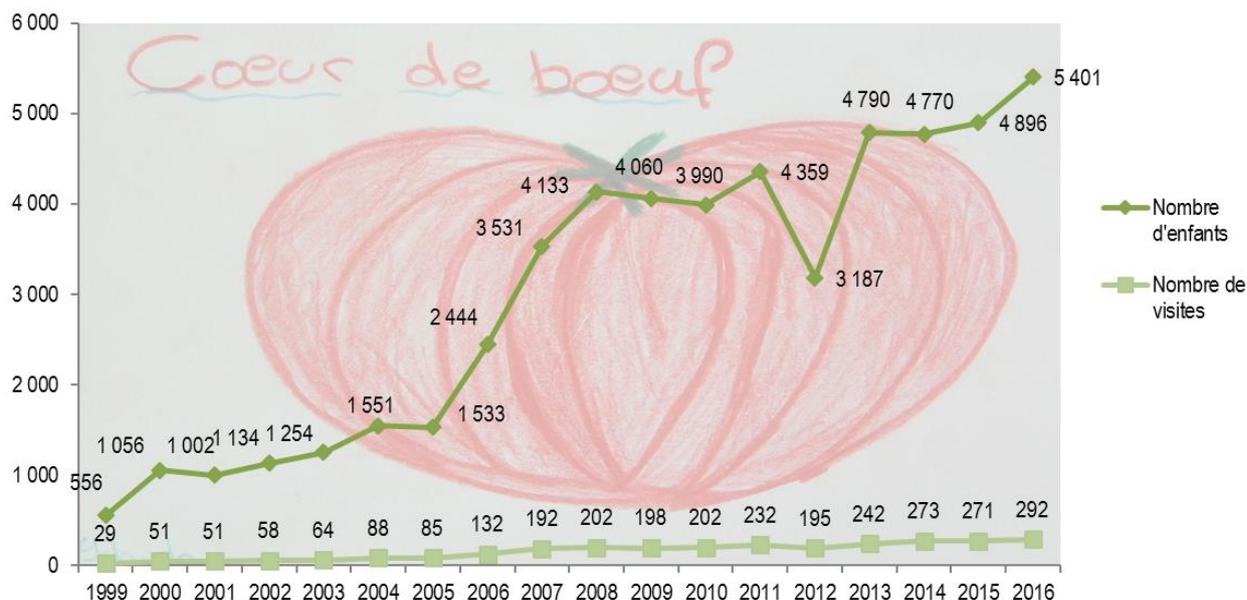


Depuis plusieurs années, les prestataires genevois de L'école à la ferme proposent à des élèves du primaire et du secondaire de venir découvrir le métier d'agriculteur lors d'une visite pédagogique sur une ferme.

Cette année, 5'401 élèves ont bénéficié des activités de L'école à la ferme dans les 9 fermes du canton. Ces fermes offrent une palette de thèmes allant de l'agriculture, des cultures légumières à l'élevage, en passant par la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette riche diversité des activités de L'école à la ferme est primordiale à la sensibilisation des enfants à l'origine de leur alimentation et sur le travail nécessaire pour la produire.

Par ailleurs, les prestataires genevois ont participé aux Automnales en collaboration avec Palexpo. Lors de cette manifestation, 30 classes, soit 544 enfants, ont été reçues sur le stand Ecole à la Ferme Genève pour effectuer des ateliers en relation avec l'alimentation et l'agriculture.

Evolution des visites l'Ecole à la Ferme pour le canton de Genève



En 2016, les activités de L'école à la ferme sur le canton de Genève ont nécessité des soutiens financiers importants. Les charges ont été couvertes grâce aux participations non-négligeables de l'OPAGE, d'une fondation privée, de la Loterie romande, du Lions Club et de l'Union des paysannes et femmes rurales genevoises. Les communes jouent également un rôle important en finançant le projet proportionnellement au nombre d'élèves participants. Le service médico-pédagogique de certaines écoles privées et certains centres de loisirs ont aussi apporté leur contribution. La participation aux Automnales a été soutenue financièrement par le « Schule auf dem Bauernhof » (SchuB) et Palexpo.

Les prestataires genevois se sont réunis tout au long de l'année pour échanger leur expérience, se coordonner, rechercher des financements et de nouveaux prestataires. L'association École à la Ferme Genève a d'autre part collaboré avec l'Association romande de l'École à la Ferme s'occupant notamment de la formation annuelle des prestataires et des relations avec l'organisation nationale « Schule auf dem Bauernhof ».

4.7.11 Groupement Technique Horticole (GTH)

Durant l'exercice 2016, AgriGenève s'est chargée de l'administration et de la comptabilité du Groupement technique horticole. Cette association, qui compte une soixantaine de membres, regroupe les personnes actives dans le secteur de l'horticulture du canton de Genève. Elle est dorénavant soutenue financièrement par le Canton pour ses activités de vulgarisation.

4.7.12 Association pour le pilotage du projet de développement régional genevois

L'association a pour but d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet de développement régional genevois (PDR). Monsieur Olivier Mark, qui agit sur mandat au titre de pilote scientifique, assure le fonctionnement de l'association, le travail de coordination entre les différents porteurs de projet et les administrations concernées. Pour rappel, les membres fondateurs de l'association sont AgriGenève, le CAG, les LRG et l'UMG. La Fondation des zones agricoles spéciales en est également membre. AgriGenève a pour mission de présider l'association et de s'occuper de sa gestion administrative.

4.7.13 AgriAccueil

AgriAccueil est l'association qui regroupe les agricultrices et les agriculteurs intéressés par le tourisme rural sous toutes ses formes. Des contacts réguliers ont été pris par la Présidente, Laurence Duez, avec les organisations faitières nationales pour tendre vers une harmonisation des conditions cadres qui régissent les activités d'agritourisme. Durant l'exercice 2016,

l'association a organisé une séance d'information avec la direction du SCOM à l'intention de ses membres sur la nouvelle LRDBHD. Une séance de travail a eu lieu au SCOM pour tirer au clair un certain nombre de points en suspens. Parmi ceux-ci, la reconnaissance de certains modules du brevet de paysanne pour l'obtention de la patente. Un courrier a également été envoyé au Conseiller d'Etat Pierre Maudet s'agissant des émoluments liés aux chambres d'hôtes.

4.7.14 Association pour le développement du projet paysage Genève (ADPPG)

L'association pour le développement du projet paysage Genève, composée d'agriculteurs genevois, a comme but de porter le projet paysage en lien avec les nouvelles contributions à la qualité du paysage. Un comité formé de dix agriculteurs, un représentant de l'association des communes genevoises et d'AgriGenève a été nommé et suit la mise en œuvre des mesures paysagères retenues. En 2016, une nouvelle fiche a été proposée par le comité pour approbation à l'OFAG portant sur la « diversité des céréales à barbes ». Actuellement, environ 200 exploitations sont membres de cette association.

4.7.15 Plateforme GRTA

En 2016, AgriGenève a assuré la gestion administrative, comptabilité et gestion du personnel, de l'association qui gère la plateforme GRTA.

4.7.16 BIO Genève

Depuis avril 2016, AgriGenève s'occupe de la gestion du secrétariat de BIO Genève. Dans ce cadre, plusieurs tâches administratives ont été réalisées (réunions de comité, rédaction du rapport d'activité, suivi de différents projets etc.) mais aussi une participation à divers événements en lien avec Bio Genève. La participation aux réunions des Présidents et aux assemblées des délégués de Bio Suisse, la participation aux réunions bio romandes et l'organisation d'événements (Foire agricole bio romande, soirée pour les membres etc.) font partie des différentes activités réalisées par AgriGenève dans le cadre de ce mandat.

4.8 Représentation d'AgriGenève

AgriGenève est représentée dans les organisations suivantes :

AGIR : présidence	AGORA : conférences des directeurs de Chambres et Comité	AGRI : rédaction genevoise
AGRI-PIGE : comité	Coordination FER : membre	CCIG : membre du Conseil
USP : Assemblée des délégués, KOKO/KOL	Conseil du Léman : ULCA, Commission Tourisme Lémanique	CRFG : Commission Environnement et aménagement du territoire, Commission agriculture
OPAGE : Conseil de Fondation	FRPP : Conseil de Fondation	Forum d'agglomération : membre du collège environnement
Agridea : plusieurs groupes de travail	CIPEL : Commission technique agricole	ASAF : membre
FZAS : membre	Association PDR : membre et présidence	CIL : membre
LRG : Commission de recours de l'OPU	Swissgranum : Commission technique	CIF : membre du Conseil
PAG :	Pôle Nature Environnement : membre du comité, membre de la commission du pôle de formation	

4.9 Publications d'AgriGenève

Afin de maintenir un lien informatif avec nos membres, nous transmettons régulièrement des articles au journal AGRI. A ce titre, neuf articles ou éditos ont été rédigés par les collaborateurs d'AgriGenève et publiés dans ce journal. Le correspondant genevois d'AGRI a en outre rédigé 9 articles sur des thèmes et événements genevois. Le deuxième canal d'information qui nous permet de suivre l'actualité est notre lettre d'information diffusée par e-mail. Elle est distribuée auprès de 325 de nos membres. En 2016, 29 lettres d'information ont ainsi été diffusées.

▪ Site internet

Notre site internet www.agrigeneve.ch est régulièrement actualisé et contient des informations utiles à la gestion des entreprises de nos membres.



▪ Médias extra agricoles

- One FM et Radio Cité, Le Matin, Tribune de Genève, TV8 Mont-Blanc : diverses interventions.

▪ Communiqués de presse

Assemblée générale d'AgriGenève, Brunch du 1^{er} août, défaut d'entretien des routes, inauguration de la filière volailles GRTA.

- Messages techniques envoyés par e-mail : 15 messages techniques de février à novembre.
- Envoi par e-mail à 165 agriculteurs et 51 partenaires, diffusion stable.
- Services SMS : la diffusion est en augmentation. Ce service très apprécié permet dans certains cas de doubler les messages techniques afin d'être encore plus réactif et précis pour des interventions spécifiques dans les cultures. Des SMS sont également utilisés dans d'autres situations comme le rappel de certaines échéances réglementaires, pour des flashes express lors de l'apparition d'un ravageur principal dans une culture ou encore répondre très rapidement à des questions techniques.
- Site Internet : diverses informations et documents sont relayés sur notre site Internet, www.agrigeneve.ch
- Différents articles de presse ont été réalisés : quatre articles ont été écrits pour le journal hebdomadaire Agri avec pour thèmes « Stratégies anti-résistance à Genève ; les méligèthes en baisse, les vulpins progressent », « Coup de freins sur l'avancement des cultures », « Utilisation du glyphosate : adapter sa technique de pulvérisation pour réduire les doses » et le traditionnel « Bilan des moissons ».

4.10 Conférences de presse

Durant l'exercice 2016, AgriGenève a organisé deux conférences de presse aux dates suivantes :

- Le 4 août sur le défaut d'entretien des bords de route ;
- Le 28 septembre pour l'inauguration de la filière de poulets GRTA.

5. REMERCIEMENTS

AgriGenève tient à remercier tout particulièrement l'ensemble de ses membres pour la confiance témoignée tout au long de l'année 2016.

Nos remerciements vont également à tous nos partenaires, organisations agricoles, milieux politiques, économiques et sociaux, départements et services de l'Etat, pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année écoulée. Nos remerciements vont plus particulièrement au DETA et à la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) avec qui nous œuvrons dans un esprit de dialogue constructif.

Nous remercions les organisations qui, par leur précieux soutien financier, nous permettent d'assurer un service de formation continue de qualité : il s'agit en particulier de la Direction générale de l'agriculture et de la nature (DGAN) et de la FFPC (Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue).

Ce n'est que grâce à l'ensemble de ces partenariats qu'AgriGenève est à même de remplir son mandat de promotion et de défense des intérêts de l'agriculture genevoise.

Nous remercions ici chaleureusement l'ensemble du personnel d'AgriGenève qui, durant toute l'année, n'a pas ménagé son temps pour servir au mieux l'agriculture genevoise.